

HORIZONS

Magazine mensuel

Édité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 019 / 1^{er} février 2022

prix: 100 MRU



**Le secteur privé:
une plateforme de création d'emplois
et un outil de décollage
économique et social**

UNION NATIONALE
DU PATRONAT MAURITANAIEN

الإتحاد الوطني
لأرباب العمل الموريتانيين



Programme du Président de la République : **Favoriser l'émergence d'un secteur privé moteur de la croissance**

4

6

8

**Secteur privé :
L'inexorable marche des bâtisseurs**

10

**« Les commerçants ne sont pas responsables
de la hausse des prix, les causes sont exogènes »,
dit le Secrétaire général de la FNC**

12

**La Fédération Nationale de Pêche :
Impulser les activités maritimes
et promouvoir une libre concurrence**

17

**La FIME :
Promouvoir et développer le secteur
manufacturier**

19

**FNT :
Le défi de promouvoir une nouvelle dynamique
dans le domaine du transport terrestre**

21

**Adama Oumar Dia, Président de la Fédération
mauritanienne de l'agriculture (FMA)
« Nos insuffisances en matière de production
agricole sont organisationnelles »**

23

**La FEMCI :
Une fédération dynamique qui change
le visage de la Mauritanie**

27

**Fédération des Services et Professions libérales :
Un rôle majeur dans la consolidation
du climat des affaires**

31

**Fédération des Institutions Financières :
« Ce sont les institutions financières
qui financent l'économie »**

2



MAGAZINE N° 19 1^{er} Février 2022
Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Diagana Khalilou

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy

Photos

Mohamed Lemine Abeidalla

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Tirage: Imprimerie AL MAZAYA



45 25 29 70 * 45 25 29 40

45 25 55 20

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

371 / 467

Direction Commerciale:



45 25 27 77

dgsami@yahoo.fr

www.ami.ma agenciamr

La passion de l'action, l'ambition de la réussite

La promotion du secteur privé et l'amélioration de la pratique des affaires constituent un chantier stratégique du Programme élargi du Président de la République à travers l'accélération des réformes, le renforcement du partenariat public-privé, la promotion d'un secteur financier solide et inclusif, le développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers et la promotion de la création des PME.

En rupture avec le libéralisme débridé, et sans tomber dans un dirigisme étiqué, le nouveau programme pose les actes fondateurs d'un modèle qui recentre l'action publique sur la sphère de la régulation sauf dans les rares cas d'une extrême nécessité d'intervention de l'Etat et pour les seules opérations qui dépassent les capacités du privé, tout en agissant sur l'environnement pour rendre les cadres institutionnels, réglementaires et procéduriers plus incitatifs au développement de l'entreprise privée et à l'émergence de nouvelles entités économiques.

En même temps qu'il opère des réformes structurantes, ce modèle construit un tout nouveau paradigme économique vertueux qui place l'entreprise privée mauritanienne au centre de l'action et des enjeux économiques par la protection et le soutien, l'orientation de la commande publique et l'encouragement de l'investissement privé national et étranger.

Il vise à favoriser une croissance économique, particulièrement dans les secteurs productifs à forte inclusivité ; une croissance accélérée, durable, diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités. Il vise aussi à diversifier le tissu économique, à encourager l'épargne, à corriger les déséquilibres territoriaux des activités économiques et à accélérer les investissements prioritairement fléchés vers le secteur rural, les activités manufacturières, le BTP et les services privés.

Sur le terrain, cette dynamique publique volontariste bénéficie, aujourd'hui, du soutien d'une nouvelle génération d'hommes d'affaires, de brillants managers, d'une classe d'opérateurs économiques privés ouverts aux idées et aux autres capitaux, innovants, en phase avec leur temps, qui savent anticiper et se projeter dans l'avenir. Une génération de bâtisseurs ambitieux, imbus des valeurs de la société, conscients de leur devoir de solidarité, animés par la passion de l'action et l'ambition de la réussite et prompts à risquer pour construire.

Le modèle public porteur d'un nouveau paradigme économique, couplé au dynamisme de cette génération de promoteurs privés responsables, a su créer des passerelles de concertation, de dialogue et de coordination qui ont redéfini les rapports public-privé, soudé les volontés, agrégé les synergies et bâti un espace pluriel apaisé d'expression et de propositions, marqueur d'un changement sans précédent dans notre environnement et nos interactions économiques.

Cette profonde transformation puise sa force et sa durabilité dans les piliers du solide socle institutionnel qui la fonde : un climat des affaires assaini, des formalités harmonisées et simplifiées, un cadre juridique du droit de propriété renforcé, une justice commerciale consolidée, l'égalité et la transparence dans l'accès à la commande publique, parallèlement au parachèvement des instruments de médiation, d'arbitrage et de règlement des litiges.

Plus que jamais, le secteur privé mauritanien est, aujourd'hui, un acteur majeur dans la construction d'une économie ouverte, diversifiée, résiliente et émergente.

Il demeure le premier partenaire du secteur public autour des enjeux prioritaires de développement.

Horizons

Programme du Président de la République :

Favoriser l'émergence d'un secteur privé moteur de la croissance

Le Programme du Président de la République pour le secteur privé a fait l'objet d'une attention particulière qui consacre la volonté politique d'améliorer le climat des affaires ainsi que la mise en place d'une politique économique où les opérateurs économiques privés joueront un rôle prépondérant dont la finalité est de créer les conditions favorables à une croissance tirée par le secteur privé.

Dans cette perspective, le Programme du Président de la République (Taahoudati) donne la priorité à un train de mesures dont notamment « l'approfondissement du cadre de concertation et partenariat public - privé, l'amélioration de l'accès du secteur privé aux sources du financement, la mobilisation de ressources longues à travers des lignes de crédit extérieures, l'émergence d'un tissu de PME, l'entrepreneuriat, de l'innovation et des nouvelles technologies ».

« Pour atteindre les objectifs escomptés, j'accélérerai, a souligné le Président République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, les réformes visant à (1) l'amélioration du climat des affaires à travers la professionnalisation de la justice commerciale en améliorant la formation des juges qui pourront bénéficier d'une assistance technique pointue pendant les premières années du mandat, (2) la simplification des procédures judiciaires et administratives liées aux affaires, (3) la redynamisation de l'arbitrage comme mode de résolution des conflits liés aux affaires, (4) la mise en place d'un Conseil Supérieur de l'investissement, (5) l'encouragement du partenariat public - privé qui doit être un mode privilégié de financement des infrastructures et (6) la réforme de la législation du travail pour plus de flexibilité ».

Toutes ces mesures visent l'élimination des obstacles structurels qui entravent le développement du secteur privé et devront renforcer le rétablissement de la stabilité macroéconomique du pays d'autant plus que les perspectives à court et moyen terme demeurent favorables comme l'a indiqué le Premier Ministre lors de la présentation du Bilan de l'activité du Gouvernement pour l'année 2021 et les perspectives de 2022. Les projections tablent sur une augmentation du taux de croissance qui devrait progresser pour atteindre une moyenne de 5,6% en 2022 sous les effets conjugués de la reprise de la demande mondiale, des investissements en cours dans les secteurs extractifs du pays, de la réalisation d'infrastructures publiques et de la redynamisation du secteur privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Président de la République, le Gouvernement a, au titre des investissements réalisés en 2021, accompagné le lancement de 33 projets initiés par le secteur privé, pour un investissement total d'environ



ron 13 Milliards d'Ouguiyas avec l'engagement de créer 3 300 emplois directs et 7 600 emplois indirects. « Divers secteurs de l'économie nationale seront positivement impactés, a indiqué le Premier Ministre, par ces initiatives privées, avec une mention spéciale pour l'agriculture, l'élevage et le tourisme ».

Il a par ailleurs annoncé qu'en complément aux efforts du Gouvernement, il sera fait « appel au secteur privé dans le cadre des projets PPP pour combler le déficit en matière d'infrastructures dans le pays ».

C'est, a-t-il précisé, l'objet de la loi sur les partenariats publics - privés promulguée en Février 2021. Il y aura, à ce titre, cette année le lancement d'appels d'offres pour la construction, par le secteur privé, d'immeubles administratifs, de moyens de stockage d'hydrocarbures liquides, de l'autoroute Nouakchott - Ouad Naga - Boutilimitt et de la reprise du projet sucrier de Fom - Gleita. Par ailleurs, le travail préparatoire est très avancé pour la réalisation, dans ce même cadre de partenariat public - privé, d'une unité de traitement des déchets solides de la ville de Nouakchott.

Au même moment, la réforme du dispositif national de passation des marchés publics pour promouvoir la transparence et l'efficacité de la dépense publique est achevée.

L'ensemble de ces efforts de mise en œuvre du Programme du Président de la République ont permis d'arriver à des résultats hautement positifs en ce qui concerne la mobilisation et l'implication du secteur privé pour soutenir le développement et permettre

d'entrevoir son essor et la création d'emplois en Mauritanie.

Il faut noter également la création d'un centre de promotion de l'initiative privée, des petites et moyennes entreprises, de l'investissement et de l'entrepreneuriat en Mauritanie. Ce centre vise à propager et renforcer la culture du partenariat et la création d'une valeur ajoutée ainsi que l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers la présentation d'un certain nombre de prestations qui contribuent à transformer les idées et espoirs des jeunes en projets vivants.

En matière économique, l'objectif du Programme du Président de la République est de repenser le modèle de développement du pays en plaçant plus fermement les solutions portées par le secteur privé au cœur de sa stratégie de croissance.

Avec ses vastes terres agricoles, ses immenses ressources halieutiques et minières, un secteur d'élevage sous exploité et la jeunesse de sa population, la Mauritanie possède un grand potentiel de croissance dont le secteur privé devra nécessairement en être le moteur.

Le pays a en les moyens et les opérateurs privés ont l'opportunité pour contribuer à l'amélioration des infrastructures humaines et physiques mais aussi renforcer les secteurs à fort potentiel de croissance et de création d'emplois : l'agro-industrie, l'élevage, les mines, la pêche et l'économie maritime, le tourisme, l'hydraulique et les Energies renouvelables.



Le Président de la République en photo de famille avec le président et les membres de l'ancien bureau de l'UNPM

Au niveau du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie, la priorité est de faciliter l'accès au crédit agricole, de supprimer les barrières commerciales, d'améliorer la logistique et la disponibilité d'engrais et rendre les pratiques agricoles plus durables, ce qui devra contribuer à l'accroissement de l'accès des agriculteurs aux marchés et renforcer les chaînes d'approvisionnement locales.

Le tourisme, un secteur dévasté à travers le monde

par la pandémie de COVID-19, est un autre domaine où le secteur privé pourrait réaliser des progrès significatifs. Le pays dispose d'atouts naturels et culturels exceptionnels, et avec une législation adéquate pour permettre le développement de nouvelles concessions et attirer des investisseurs, il est possible d'accroître le nombre de touristes, notamment dans les segments à forte valeur ajoutée comme l'éco-tourisme, le tourisme culturel et le tourisme maritime.

Réduire les coûts pour démarrer et exploiter une entreprise, améliorer les conditions de concurrence et établir des règles impartiales seront essentiels pour attirer des investisseurs, lancer de nouveaux projets et donner confiance dans le secteur privé.

Pour faire en sorte que les projets se concrétisent et transforment le quotidien des populations, le gouvernement gagnerait aussi à renforcer sa capacité à mettre en œuvre des politiques et des réformes et à collaborer plus étroitement avec le secteur privé, par exemple à travers des plateformes de dialogue public-privé.

Quatre axes prioritaires pour promouvoir le secteur privé

La promotion d'un secteur privé performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté est un objectif fondamental pour la Mauritanie. Les principales interventions sont programmées : (1) l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires ; (2) le renforcement du partenariat public-privé ; (3) la promotion du secteur financier solide et inclusif ; (4) le développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers ; la promotion de la création des PME.

- Renforcement du partenariat public - privé pour promouvoir un nouveau mode de gouvernance et de partenariat, mais aussi asseoir un cadre de dialogue inclusif et continu ayant pour finalité la responsabilisation des parties prenantes et l'insertion des jeunes mauritaniens.
- L'amélioration du climat et de la pratique des affaires est un processus, dont le renforcement du partenariat public-privé sera une conséquence, et non une action ponctuelle. Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer pour améliorer la capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, en général, donc le partenariat public-privé, aussi. Il faut renforcer la capacité de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales.
- Promotion d'un secteur financier solide et inclusif dans le but de préparer l'évolution de ce secteur pour le rendre performant au service de la croissance, de la création de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.
- Promotion de la création des PME devra se traduire l'amélioration du climat des affaires et impulser le secteur industriel, l'objectif ici est de créer un tissu de PME diversifiées et compétitives à travers, autres mesures, la restructuration du secteur informel et la diminution de la précarité de l'emploi dans ce secteur, l'augmentation de l'offre de services aux porteurs de projets, étendue à une large couverture géographique au-delà des centres urbains.

Cet intérêt pour le secteur privé a été souligné par le Premier Ministre à l'occasion de l'expo Dubai, la Mauritanie a, au cours de la journée organisée à son Stand sous le thème : « la Mauritanie, la nouvelle destination pour l'investissement » présenté l'importance des investissements dans le pays, devant des milliers de visiteurs, venus de partout dans le monde, attirés par cette exposition.

À l'ouverture du forum, le Premier Ministre Mohamed Ould Bilal a appelé les investisseurs à découvrir les opportunités d'investissement prometteuses en Mauritanie, réaffirmant l'ouverture pour cela du gouvernement et sa disponibilité à la coopération et la création de partenariats fructueux avec tous. La Mauritanie considère, a-t-il souligné, qu'attirer les investissements étrangers directs était un « élément essentiel » pouvant accélérer la transformation industrielle dans les années à venir. Il a ajouté que le gouvernement voudrait que l'année 2022 soit celle où se cristalliseront des grands projets dont de nouvelles infrastructures et des projets structurants avec des partenariats entre les secteurs public et privé.

Le président de l'UNPM : la résorption du chômage est l'un de nos principaux objectifs

Le président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed, a souligné que les principaux objectifs de cette Union sont la défense des intérêts matériels et moraux des membres, la représentation des employeurs auprès des pouvoirs publics, la résorption du chômage dans le pays, la contribution active au développement économique et social, le renforcement du rôle du secteur privé et la concertation avec l'État en vue de trouver des solutions aux problèmes et aux défis auxquels ce secteur est confronté. L'UNPM participe au dialogue apaisé entre partenaires sociaux et renforce ses liens avec les opérateurs économiques et les institutions similaires dans la région et dans le reste du monde, pour l'instauration et le développement d'échanges fructueux qui contribuent au développement économique et social, a-t-il ajouté dans une interview exclusive avec le magazine Horizons dont voici l'intégralité :

« Horizons : L'Union connaît depuis un certain temps une nouvelle dynamique consacrée par son implication de plus en plus forte au niveau de la dimension sociale du développement du pays. Quelles sont les étapes qui ont conduit l'Union à s'investir au plan social ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed : je voudrais d'abord remercier l'Agence Mauritanienne d'Information pour cette précieuse occasion qui m'est offerte pour évoquer les étapes les plus marquantes du parcours de notre union depuis les années 60 du siècle dernier. Ce parcours a été émaillé par d'importantes évolutions de celle-ci tant sur le plan national, régional qu'international, du rôle accru du secteur privé et de sa capacité à accompagner les efforts publics visant la réalisation d'un développement économique et social global dans le pays. L'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) est le seul représentant et porte-parole du secteur privé et le principal interlocuteur des pouvoirs publics et des partenaires sociaux et économiques. L'UNPM est un organisme national composé de 11 fédérations professionnelles couvrant tous les secteurs économiques, qui peuvent être élargies si nécessaire. Nos principaux objectifs sont la défense des intérêts matériels et moraux des membres, la représentation des employeurs auprès des pouvoirs publics, la contribution active au développement économique et social du pays, le renforcement du rôle du secteur privé et la concertation avec l'État en vue de trouver des solutions aux problèmes et aux défis auxquels ce secteur est confronté. De plus, l'Union participe au dialogue apaisé entre partenaires sociaux, renforce ses liens avec les opérateurs économiques et les institutions similaires dans la région et dans le reste du monde, pour l'instauration et le développement d'échanges fructueux qui contribuent au développement écono-



mique et social.

C'est ainsi que l'Union a récemment connu un accroissement important de ses rôles socioéconomiques et a été activement associée par les pouvoirs publics qui l'ont fortement impliquée dans la conception, la mise en œuvre et l'accompagnement des politiques de promotion du secteur privé.

Horizons : On remarque actuellement un renchérissement des prix des produits de consommation de première nécessité. Quels sont les efforts déployés par l'Union pour alléger la pression de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat des consommateurs ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed : Vous savez sans doute que la hausse des prix est un problème mondial, occasionné par l'interaction de nombreux facteurs exacerbés par la pandémie de la covid-19 ayant frappé de plein fouet le monde entier, perturbé la production mondiale qui a chuté et affecté les chaînes d'approvisionnement. Cette situation a entraîné une hausse en cascade qui s'est répercutée aussi bien sur les prix des matières premières que sur ceux du transport, des coûts de maintenance etc.

Dans ce contexte, l'UNPM s'est attelée à redoubler d'efforts et d'initiatives pour limiter les conséquences de la pandémie par l'anticipation, la veille et la planification de manière à garantir un approvisionnement régulier du marché national, assurant le maintien d'un stock stratégique au plus fort de la pandémie.

La hausse des prix mondiaux a également été atténuée par un ensemble de mesures structurelles et d'autres ponctuelles dont l'approvisionnement suffisant et régulier, la stabilisation des prix appropriée, la coordination constante avec les autorités et les partenaires publics pour lutter contre la spéculation, les monopoles et la contrebande, l'activation des comités de contrôle du marché et l'abandon délibéré par les opé-

rateurs privés nationaux de marges de bénéfice significatives sur les produits essentiels.

L'union a également ouvert, sans but lucratif, trois cents boutiques de vente de produits de première nécessité à prix subventionnés et mis en place ses propres comités de surveillance du marché et des prix. Le traitement durable de la question de la hausse des prix, qu'elle soit consécutive à la pandémie ou à d'autres facteurs, réside, comme l'a dit Son Excellence le Président de la République, dans l'adoption d'une approche globale de stabilisation des prix, la diversification des sources d'approvisionnement et surtout l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. La plus grande leçon que l'on puisse tirer de la pandémie, que ce soit de la hausse de certains prix courants ou autres, est l'importance et le devoir d'assurer l'autosuffisance en denrées de base, particulièrement les céréales et les légumes pour être à l'abri des aléas d'un marché international instable et sur lequel nous avons peu de contrôle.

Cette approche a été clairement traduite dans la vision économique originelle de Son Excellence le Président de la République, telle que déclinée dans le Programme de relance économique et réaffirmée dans les discours de Timbédra et de Rosso qui ont été suivis par le secteur privé. Ce dernier a répondu prestement à l'appel en faveur de l'orientation d'investissements conséquents vers les filières des secteurs de l'agriculture et de l'élevage de manière à atteindre l'autosuffisance alimentaire et impacter positivement le développement du pays.

S'agissant des augmentations récentes des prix de certains produits, il convient de préciser que celles-ci ne sont pas la conséquence d'une quelconque perturbation de l'approvisionnement ou de la spéculation au niveau des circuits de distribution, mais résultent plutôt d'une répercussion de la hausse des prix sur le marché mondial. Cette hausse s'est manifestée dans le même ordre de grandeur dans tous les pays de la région.

Toutefois, cette hausse a pu être relativement contenue grâce aux mesures structurelles, institutionnelles et organisationnelles prises par les pouvoirs publics pour limiter l'impact de la hausse des prix sur les consommateurs et plus particulièrement sur les franges les plus fragiles de la société.

Horizons : Dans quelle mesure l'UNPM a-t-elle contribué aux efforts engagés pour la résorption du chômage ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed :

La contribution à la résorption du chômage fait partie des objectifs que se fixe l'Union qui déploie d'intenses efforts dans ce domaine à travers de nombreuses actions de création d'emplois, de mise à niveau des ressources humaines du secteur privé et de la formation. Elle intervient tout au long du processus depuis l'identification des besoins et des profils en termes de qualifications et de compétences, la certification des professions de référence, l'organisation de sessions de formation et le suivi des procédures d'insertion professionnelle. L'UNPM est également représentée au niveau des conseils d'administration des instituts, centres et autres structures de formation au niveau national. Nous sommes parfaitement conscients de notre rôle en tant que secteur concerné au premier chef par la création d'emplois et saisissons avec la même acuité la corrélation étroite entre, d'une part, les ressources humaines qualifiées et compétentes, et, d'autre part, le développement de l'entrepreneuriat. C'est pourquoi notre Union s'est investie dans ce domaine et réalisé d'importants résultats aussi bien en termes de création d'emplois que de relèvement du niveau de qualification de la main d'œuvre nationale.

À cet égard, l'UNPM a signé plusieurs accords avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme et des partenaires au développement.

Elle a été en mesure de remplir ses engagements dans ce domaine à travers la formation et le recrutement de dizaines de milliers de personnes au cours des deux dernières années. Pour l'année en cours, l'UNPM s'est engagée devant Son Excellence le Président de la République à procéder au recrutement de 10.000 nouveaux employés.

Nous sommes résolument engagés en faveur du développement du contenu local, ce qui permettra la mise en place de structures et de mécanismes de formation, de transfert de compétences et d'échange d'expériences au niveau national.

Horizons : L'Union s'est impliquée depuis mars 2020, comme dans de nombreux autres segments de la société, dans la lutte contre la pandémie de covid-19. Quelles ont été les activités qu'elle a entreprises à cet effet ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed :

L'Union Nationale du Patronat Mauritanien a participé avec les pouvoirs publics aux différents comités chargés de la gestion de la pandémie, de la conception et de l'exécution des opérations de riposte pour en réduire l'impact sur les populations. Elle est membre des commissions constituées par les pouvoirs publics pour assurer la veille, la logistique et la sécurité, et qui ont contribué à la prise en charge des premiers cas à l'accueil, au niveau des différents points d'accès du territoire national, des voyageurs en

provenance de l'étranger, à l'hébergement des personnes en confinement et à l'approvisionnement des centres en médicaments.

Nous avons également lancé une campagne de contribution volontaire à l'effort national de lutte contre la pandémie. Cette campagne a suscité un vaste élan de solidarité qui a permis de collecter plusieurs milliards d'ouguiyas reversés au profit du Fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le Coronavirus.

Conscient de l'importance de la dimension sociale, particulièrement dans un contexte de pandémie, j'ai demandé aux entreprises privées de ne procéder à aucun licenciement de travailleurs ni à aucune réduction. Tous les membres de l'Union ont entièrement souscrit à cette disposition qui a été entièrement respectée par les hommes d'affaires, les entrepreneurs et tous les opérateurs économiques membre de l'Union.

La pandémie a constitué un véritable défi qui a mis notre institution face à son devoir national et à l'obligation de solidarité sociale dont elle doit faire preuve dans des moments cruciaux comme ceux-ci.

L'intervention de l'Union a été conçue de façon intelligente et efficace dans le cadre d'une stratégie élaborée avec soin en plus d'un document de plaidoyer en faveur d'une riposte intégrée pour faire face aux conséquences sociales et économiques de la Covid-19. Ces actions ont permis de faire un diagnostic précis des effets de la pandémie et de proposer un ensemble de mesures pour assurer la préservation des emplois et des outils de production, la garantie de l'approvisionnement régulier du marché national et la concertation avec les autorités publiques pour suivre l'évolution de la situation et préparer, à chaque fois, la riposte appropriée. C'est le lieu, ici, de souligner que le Programme « Mes Priorités » a comporté un axe stratégique portant sur la relance du secteur privé.

Horizons : L'agriculture et l'élevage constituent les piliers de la sécurité alimentaire et sont au centre du programme national de développement économique et social. Quel rôle joue l'Union dans la promotion de ces deux secteurs-clefs ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed :

Pour traduire dans les faits l'appel du Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, en faveur du développement des ressources animales, les promoteurs privés ont rapidement mobilisé et orienté des financements conséquents vers les filières de l'élevage ; financements qui ont été placés dans le Fonds public créé à cet effet.

Nous étudions actuellement les technologies les plus indiquées et les processus de production les plus appropriés pour la transformation des produits et sous-produits de l'élevage de manière à atteindre, dans les meilleurs délais, l'autosuffisance en viandes et produits laitiers, et à générer un maximum de d'emplois. Au niveau du secteur agricole, la filière rizicole couvre actuellement près de 80 pour cent des besoins, et nous avons contribué de manière significative à l'augmentation de la production en fournissant, en temps opportun, les intrants, notamment les engrais et les semences.

Nous nous orientons actuellement vers l'amélioration de toutes les filières agricoles en mettant l'accent sur le volet maraîchage. A cet effet, nous avons signé des accords de partenariat avec le ministère de l'Agriculture pour la mise en valeur et l'exploitation de 300 ha de maraîchage au bord du fleuve et 10 ha au PK 17 au sud de Nouakchott et la construction d'installations de

stockage qui répondent aux normes de qualité internationales de conservation.

Nous considérons que cette tendance résulte des leçons tirées de la COVID-19 pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et du partenariat prometteur instauré avec le département ministériel concerné.

Horizons : Vous avez récemment signé plusieurs accords de partenariat avec des parties extérieures. Qu'attendez-vous de ces accords ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed :

Effectivement, au cours de la dernière période, nous avons intensifié les partenariats avec des acteurs étrangers par la signature de nouveaux protocoles d'entente et d'accords. Ce faisant, nous avons élargi les opportunités de participation à de nombreux forums internationaux et prospecté de nouveaux espaces de promotion des échanges et de montage d'investissements mixtes.

Il faut dire que les facilités et les conditions attractives accordées par les pouvoirs publics, le climat des affaires et de la sécurité et la stabilité dont jouit le pays ont largement contribué au développement du partenariat et à l'attractivité des investissements extérieurs. Notre union occupe actuellement la présidence en exercice du conseil de l'Union des organisations patronales du G5 Sahel et celle du Maghreb, statut qui nous a valu de conforter nos partenariats et de prospecter de nouveaux horizons de coopération au niveau régional et international.

Horizons : Vous entamez un nouveau mandat à la tête de l'UNPM. Quelles ambitions avez-vous pour les années à venir ?

M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed :

Ce fut un grand honneur pour moi d'avoir été investi de la confiance de mes collègues lors du quatorzième congrès de notre Union. J'ai pris bonne note des résultats de ce congrès et de la feuille de route qui a été définie pour son organe exécutif que je préside. Je tiens à souligner que nous travaillons dans un esprit de groupe, de solidarité et de complémentarité. J'entame ce nouveau mandat avec, en mémoire, les orientations du Président de la République lorsqu'il nous avait regus au terme du mandat écoulé ; orientations qui nous ont placés devant une grande responsabilité historique dont nous espérons être à la hauteur pour nous acquitter, en toute loyauté, de notre devoir à l'égard de notre nation.

Nous bénéficions, au niveau des instances dirigeantes de l'Union, de cette confiance qui a été placée en nous et du soutien sans faille des membres de notre Union. Je suis convaincu que nous enregistrons davantage de progrès dans la réalisation de nos objectifs à travers la mise en œuvre du plan de promotion du secteur privé, la défense de nos membres et la contribution plus efficace au développement économique et social de notre pays. Nous continuerons à assumer nos responsabilités en matière de promotion du secteur privé et de mise en place d'une institution économique nationale fonctionnelle et efficace, à assurer un environnement commercial concurrentiel et transparent et à relever l'ensemble des défis dans un esprit d'ouverture, impulsés en cela par la volonté politique des pouvoirs publics en faveur de l'émergence d'un secteur privé actif, innovant et performant.

Je vous remercie ».

Secteur privé :

L'inexorable marche des bâtisseurs



Une photo de famille du président et des membres de l'ancien bureau de l'UNPM

Hamada Mohamed Saleh

Le secteur privé national a connu un début balbutiant dans les premières années de l'indépendance quand une première génération de commerçants, puissamment soutenue par l'ancien Président Mottar Ould Daddah, s'est orientée vers des créneaux de l'activité économique moderne, occupant, progressivement, le vide des comptoirs étrangers Peyrissac, Buhan et Teysir, La Combe, Sofra-TP, Spie Batignolle...

La première génération d'hommes d'affaires a été constituée d'entrepreneurs emblématiques qui ont principalement investi l'import-export, le transport et le BTP.

Parmi ces bâtisseurs, on retiendra Abdallahi Ould Nouguedh, Chriv Ould Abdallahi, Mohamed Ould Khaled, Bamba Ould Sidi Badi, Moulaye Ahmed Ould Gharabi, Haba Ould Mohamed Vall.

Avec la création de la monnaie nationale et la nationalisation de la MIFERMA, le capital privé étranger s'estimant dans l'incertitude provoquée par « le nouvel élan souverainiste » du pays, de nombreux opérateurs économiques vont céder leurs actions, amplifiant du coup les sphères d'activité du secteur privé national.

C'est ainsi que les activités du privé mauritanien vont s'étendre aux secteurs des services et, dès le début des années 70, à la petite et moyenne industrie.

Les hommes d'affaires nationaux de première génération, en dépit de leur manque de tradition dans la gestion d'entreprises modernes, vont se révéler de courageux entrepreneurs et de talentueux managers, même si dans leur approche, le système de gestion traditionnelle était encore présent.

Parallèlement à ceux-ci, une classe de nouveaux hommes d'affaires, une génération d'opérateurs technocrates verra le jour avec, notamment, Sidi Mohamed Ould Abass qui en demeure la figure emblématique.

Ceux-ci vont étendre l'activité du privé national aux secteurs des services telles que les Banques, les assurances, l'hôtellerie, mais aussi à la manufacture, aux grands chantiers de travaux publics...

Cette phase va être marquée par un rôle de plus en plus accru des femmes qui vont intégrer l'activité économique structurée grâce à des pionnières qui ont créé un mouvement intégratif extrêmement puissant dont Lematt Mint Mogueya reste une figure de proue.

Cette imbrication de dynamiques privées va den-

sifier les structures économiques et présenter une offre de plus en plus en phase avec la demande publique même si, par ailleurs, trois facteurs combinés vont peser sur l'évolution du secteur et limiter sa capacité de mise à niveau.

Le premier facteur, d'ordre structurel, est la faiblesse des ressources humaines consécutive au retard pris dans la planification de la formation technique et professionnelle et le manque de savoir-faire dans les filières qui requièrent la technicité.

Le deuxième facteur procède de la dérégulation de l'économie nationale engendrée par les programmes d'ajustement structurel qui ont sapé le fort élan de reprise économique et de modernisation entrepris vers la fin des années soixante. Cette dérégulation est surtout entraînée par l'émiettement des protections du produit national face aux entreprises étrangères et le nivellement par le bas de l'économie privée nationale qui n'a pas encore développé son potentiel concurrentiel.

Enfin, le manque de visibilité économique, l'absence d'une culture économique fortement ancrée, les tâtonnements et atermoiements dans les choix économiques et le mimétisme de la dernière vague d'investisseurs nationaux ont fini par essouffler la locomotive et réduire l'éventail des perspectives.



Même si ces trois facteurs s'estompent au fur et à mesure, leurs séquelles sont, aujourd'hui, largement prises en compte dans le cadre du programme du Président de la République qui a impulsé un consensus sur la base d'un engagement national qui donne une priorité fortement affirmée à la promotion du secteur privé.

Ce programme définit les orientations programmatiques, énonce clairement les voies d'amélioration du cadre de concertation et de partenariat public-privé et pointe les outils d'approfondissement de l'accès du secteur privé aux sources de financement et d'encouragement de l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises dans une économie à orientation libérale affirmée.

Il recentre l'Etat dans ses missions de régulation, de contrôle, de création d'environnements favorables, de développement des infrastructures de soutien, de mobilisation des appuis et des financements, d'encadrement du secteur privé et d'élaboration des politiques adaptées, le rôle prépondérant dans la croissance économique, la création d'emplois et l'innovation étant dévolues au secteur privé.

Les politiques actuelles mises en œuvre convergent vers l'émergence d'un secteur privé compétitif, dynamique, à même de jouer son rôle de moteur de croissance et de créateur d'une croissance forte, durable et inclusive.

De nombreux instruments participent de l'atteinte à cet objectif global, notamment les cadres de concertation et le Partenariat Public Privé, le plan d'action de la SCAPP, la Stratégie nationale de promotion du secteur privé, le plan de développement du secteur de l'élevage, le plan de développement de l'agriculture, la stratégie de développement des pêches, la politique d'industrialisation, la politique nationale de l'emploi et la stratégie de sécurité alimentaire.

A ces instruments cohérents s'ajoute le capital cumulatif de nombreuses réformes qui ont eu un impact positif comme en témoignent les indicateurs. Selon la Banque Mondiale, « depuis 2014, la Mauritanie s'est engagée dans un vaste programme d'amélioration de son climat des affaires. Au cours de la récente période, les autorités ont accompli 17



réformes qui ont touché 8 des 10 indicateurs du Rapport Doing Business (DB) de la Banque mondiale. Le plus grand nombre de réformes a porté sur la simplification des procédures de création d'entreprises. Ces réformes ont eu un impact significatif sur le nombre d'entreprises créées en Mauritanie. En termes absolus, le score de la Mauritanie sur la facilité de faire des affaires a connu un bond important, réduisant ainsi l'écart avec les meilleures pratiques réglementaires mondiales. Cette amélioration a permis à la Mauritanie de progresser au classement général DB, dépassant ainsi celui du Bénin et de l'Algérie ». Au-delà des indicateurs Doing Business, la Mauritanie a entrepris des réformes de fond portant sur plusieurs textes fondamentaux de son droit des affaires. Le renforcement du cadre juridique du droit de propriété inscrit dans le nouveau Code des Droits Réels (CDR) constitue ainsi un pilier fondamental de l'amélioration du climat des affaires et du développement du secteur privé. Dans le domaine de la justice commerciale, une nouvelle loi a créé une procédure spécifique simplifiée pour le règlement des petits litiges. En outre, le pays a mis en place un Centre international de médiation et d'arbitrage (CIMAM).

Aujourd'hui, le secteur privé mauritanien jouit d'un capital d'expérience inestimable, d'un climat d'affaires favorable et d'une meilleure intégration dans l'économie grâce au nombre de ses entités qui lui confèrent une forte densité et au large spectre de ses domaines d'activités dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Tous facteurs qui renforcent

sa diversité et sa forte présence sur l'ensemble du territoire national.

Par sa part dans l'investissement, par sa contribution prépondérante à l'emploi, par sa fonction distributive de la richesse, par sa contribution au Produit Intérieur Brut, le secteur privé mauritanien est actuellement la locomotive d'une économie moderne et structurée.

Notre société, comme le reste du monde, connaît une évolution fulgurante sur les plans économique, politique, social et environnemental. Elle vit dans un contexte qui appelle à davantage de synergies et de solidarité.

Dans ce nouveau contexte, le Patronat n'est plus ce groupe social uni par sa classique opposition à l'Etat et aux syndicats. Il devient cette structure qui « confédéralise », qui mutualise, qui s'efforce d'exprimer l'intérêt général et donc qui ne se limite plus à la seule vision professionnelle ou corporatiste.

A ce titre, il s'érige désormais en acteur majeur de l'économie et en partenaire social incontournable qui a désormais une responsabilité bien affirmée dans la construction et le devenir du pays.

Avec des codes sectoriels incitatifs, des conditions avantageuses, des facilités administratives, un cadre juridique protecteur et sûr pour les promoteurs, un terreau fertile d'expansion de la libre entreprise et surtout une fiscalité et une tarification douanière exceptionnellement attractives, avec aussi une large gamme de services de supports et un dense maillage de connectivité, le secteur privé a désormais en main tous les atouts d'une réussite voulue et méritée.

Présidents successifs à la tête de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien

- 1/ Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf (1974- 1978);
- 2/ Haji Sidina (1978-1980);
- 3/ Sidi Mohamed Abbas (1980-1999);
- 4/ Mohamed Bouamatou (2000-2006);
- 5/ Mohamed Ali Diyahy (2008 - 2009);
- 6/ Ahmed Baba Ezizi (2009 - 2017);
- 7/ Mohamed Zeine El Abidine Cheikh Ahmed (2017 - Il a été réélu en 2021 pour un second mandat).

« Les commerçants ne sont pas responsables de la hausse des prix, les causes sont exogènes », dit le Secrétaire général de la FNC

La Fédération nationale du commerce (FNC) est l'une des composantes majeures de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM). C'est elle qui nous, grâce à ses services nourrit les populations qui doivent aller chaque jour au marché afin de chauffer la marmite. Créée en 1980 par des sociétés et établissements, personnes physiques ou morales exerçant une activité commerciale dans les secteurs comme le commerce général, l'alimentation, Matériaux de construction, textiles, Hydrocarbures, mobilier et électroménager quincaillerie, la FC est régie par le Code de Commerce institué par la loi n° 05.2000 du 18 Janvier 2000... Dans un pays où on importe presque tout de l'étranger, on mesure toute l'importance du rôle et la place qu'occupe la fédération dans l'économie du pays. Ayant pour but d'approvisionner le marché national en divers produits, particulièrement en produits vitaux, la FNC fournit des produits

vitaux, des grands centres jusqu'aux petits villages du fond fin du pays, dans lesquels elle dispose de sections de proximité. En mettant en oeuvre cette rude tâche, les gros fournisseurs de la FNC sont souvent accusés par des consommateurs de faire valser les étiquettes à leur guise. A la fédération de commerce, logée dans le siège du Patronat, on rejette cette accusation en expliquant que le pays, à l'instar des autres pays du monde, a fortement subi les contrecoups de la pandémie de la COVID 19 laquelle a désorganisé le commerce mondial et ses circuits, rendu certaines destinations peu rentables pour les transporteurs maritimes du fret, à cause notamment des retards de débarquements. C'est la principale raisons de l'augmentation des prix de presque tous les produits et matériaux dans le monde et donc en Mauritanie.

Athié Alassane

Pourquoi les prix ont-ils flambé ?

Depuis quelque temps, les mauritaniens se plaignent de l'augmentation continue des prix des denrées de première nécessité. Pour les citoyens, particulièrement les plus démunies, la responsabilité incombe aux commerçants. Du boutiquier du coin chez qui, ils s'approvisionnent du petit déjeuner jusqu'au riz ou pâtes du soir. Interrogé, celui-ci leur rétorque que ce sont les grossistes qui augmentent les prix, ce qui les oblige, eux aussi à ajouter une marge bénéficiaire. Il n'y a donc qu'un seul coupable pour les consommateurs : le commerçant, responsable de leur désarroi, celui des démunis particulièrement. Face à cette situation, la Fédération, par la voix de son secrétaire général du commerce, M. Lafdal Abdel Weddoud recadre : « les commerçants membres de la notre fédération n'ont aucun intérêt à faire souffrir les populations, ils savent que la paix civile n'a pas de prix, qu'ils doivent accompagner les pouvoirs publics dans leur mission d'améliorer les conditions de vie des populations ». Et d'expliquer : « comme vous le savez, la Mauritanie importe tous les produits de grande consommation et que ceux-ci ont subi les contrecoups de la pandémie de la COVID 19, laquelle a d'abord réduit les productions puis a désorganisé le transport international ; à l'instar des autres, notre pays en souffre fortement. Aussi, les commandes des fournisseurs accusent-elles de gros retards, et quand les bateaux arrivent au niveau du port de Nouakchott, ils peuvent rester en rade pendant quelques mois, ce qui leur coûte des taxes (sur stay) qui ont pour conséquences, des pertes sèches. Une fois débarqués, les fournisseurs mettent une petite marge bénéficiaire sur les produits, voilà la réalité. C'est pour parer à ces désagréments, il a été décidé de la construction d'un nouveau terminal à conteneurs au port de l'amitié de Nouakchott,



fruit d'un partenariat entre public et privé et d'un investissement total de 278 millions d'euros. Ce projet prévoit le développement, le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un nouveau terminal à conteneurs d'une capacité initiale de 250000 EVP2, ainsi que l'extension et l'approfondissement de la zone portuaire de 12 m à 14,70 m pour permettre l'accès de plus grands porte-conteneurs. Le projet dispose également d'un potentiel important d'extension de la capacité du terminal, qui pourrait être en mesure de traiter une capacité maximale de 600000 EVP, soit près de 4 fois la capacité actuelle en conteneurs. Poursuivant ses explications, M. Lafdal de indique : « soucieux de ne pas faire payer le prix à nos concitoyens, les commerçants vendent avec juste le minimum pour recouvrer leur argent, c'est un sacrifice qu'ils consentent pour la stabilité du pays,

mais que le citoyen ne voit pas et ne comprend pas. » La FNC contribue donc par ces gestes à la paix sociale par des prix stables, le contrôle de la circulation et de la sortie des marchandises ». Comparant ce qui se passe chez nous et chez nos voisins, Mali, Sénégal, M. Lafdal affirme que les prix des denrées alimentaires sont beaucoup plus élevés qu'en Mauritanie.

Parmi les autres facteurs ayant conduit à la hausse des prix, certains citent des difficultés de production du riz local, les taxes douanières imposées au riz étranger pour encourager la production et le consommer local ; mais face à la pandémie, il a fallu les revoir à la baisse de manière substantielle. En ce qui concerne l'huile, les produits laitiers et le blé, les prix ont été tirés vers le haut à cause des taxes douanières mais également par les fortes importations de blé par la Chine, en début 2021.

Répondre aux appels des pouvoirs publics

Pour étayer son assertion, le secrétaire général de la Fédération de commerce avance la participation à plusieurs opérations en collaboration avec les pouvoirs publics. « A chaque fois que la fédération est sollicitée par les pouvoirs publics, dans des situations d'urgence, elle répond présente avec promptitude ». On peut penser à l'« Opération 2021 » organisé par le Patronat pour aider le gouvernement à endiguer la hausse des prix des produits de grande consommation : huile, riz, sucre, blé, pâtes. En effet, au lendemain d'une audience avec le président de la République, le bureau du patronat, conduit par son Président décide de lancer une opération dénommée « Opération appui 2021 ». Elle a consisté en l'ouverture de près de 300 boutiques à Nouakchott.

إتحادية التجارة



FÉDÉRATION DU COMMERCE

BP 383 Nktt-Tél: +(222) 45 24 02 55 / Fax +(222) 45 29 28 00
E-mail: fedcommerce@mauritel.mr / sgfc@unpm.mr

L'objectif était de fournir aux citoyens démunis, des produits de base à des prix abordables. Il s'agit de sucre à 230 UM le Kg, de riz à 255 UM le Kg, de blé, à 150 UM le Kg, de l'huile à 580 UM le litre, les pâtes à 300 UM le Kg, le lait en poudre



à 750 UM le Kg. Ces produits sont fournis par les grossistes, chacun dans sa spécialité. Cette opération devrait être étendue à l'ensemble du pays afin de faire profiter à tous les citoyens du pays, avait annoncé le patronat. Pour sa mise en œuvre, la FNC a mis en place une cellule dont les contrôleurs suivent au quotidien les mouvements des stocks dans les boutiques, interrogent les consommateurs ... En attendant son évaluation, le SG de la CNF affirme que l'impact de celle-ci a été très positif sur le pouvoir d'achat des citoyens. Il indique par la même occasion qu'un espoir commence à pointer à l'horizon, un frémissement des prix des produits alimentaires est observé dans le marché. Cette opération du patronat devrait toucher la vente du pain dans des kiosques, mais cela peine à prendre. Il faut souligner que cette opération du Patronat

était montée pour renforcer celle du gouvernement, dénommée « Opération Ramadan, lancée, le 13 avril, soit quelques 24 heures après le début du mois béni. D'un coût d'un milliards 228 millions 851 mille et 720 Ouguiyas, celle-ci revêtait pour cette année, un cachet spécial. L'état supporte 70% du coût des produits vitaux achetés auprès des fournisseurs de la FNC. Parallèlement à ces produits, l'état devrait assurer, durant tout le mois du Ramadan, la distribution de poisons frais et de pains par des structures appropriées. Cette opération était le fruit d'un large consensus entre les structures de l'état impliquées (Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et Tourisme (MCIAT), Ministère des Pêches et l'Economie Maritime (MPEM), le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), l'agence nationale TAAZUR) et la fédération nationale du commerce. Comme à l'accoutumée, la fédération du commerce va prendre part à la décision des pouvoirs publics qui viennent de sortir, il y a quelques jours, une nouvelle grille de tarifs des prix des produits vitaux. « A chaque fois que le gouvernement prend

une décision pouvant toucher l'intérêt des consommateurs, la fédération apporte son concours », rappelle Lafdal Abdel Wedoud. Cette grille, publiée, il y a quelques jours, touche des produits essentiels. L'objectif est encore et toujours de soulager les populations les plus démunies conformément aux instructions du président de la République. C'est une posture que nous saluons depuis l'arrivée du président Ghazwani à la tête du pays, il a une pensée spéciale pour les couches démunies », affirme Lafdal Abdel Wedoud qui précise que la BCM s'acquitte bien de son rôle en fournissant des devises aux grossistes lesquels peuvent eux aussi, faire face aux contraintes du marché, de la pénurie et de la concurrence réduire drastiquement leurs marge bénéficiaires pour acquérir les devises. Le capital étant, comme on le sait frileux.

En plus de la hausse des prix, les consommateurs se plaignent souvent de la vente de produits périmés, écoulés dans les marchés et que les autorités saisissent souvent. Selon le SG de la FNC, « cette question ne concerne pas nos membres, il y a une direction générale chargée de la protection des consommateurs, nous demandons à ce que des produits périmés ne soient pas mis dans le marché, ils portent préjudice aux citoyens. » Par rapports aux supposées « connexions » qu'il pourrait y avoir entre les commerçants (grossistes) et les politiques, le SG « botte en touche et parle d' « allégations. » Le département du commerce, ses directions et ses experts connaissent bien la réalité. Comme je le répète, depuis le début de notre causerie, la CNF répond aux sollicitations des pouvoirs publics et contribue à apaiser le climat social, car vous n'êtes pas sans savoir quand il y a des manifestations et des émeutes, ce sont les commerçants qui sont les premiers perdants. Ils ont investi leur argent pour en tirer profit, non pour le voir partir en fumée ; bien entendu, ils sont conscients de leur devoir, dans le maintien de la quiétude des populations ».



DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES RÉGISSANT LA FÉDÉRATION DU COMMERCE

- ✦ Le Code de Commerce institué par la loi n° 05.2000 du 18 Janvier 2000 ;
- ✦ Le Code du travail de la République Islamique de Mauritanie ;
- ✦ la Loi n° 017.2004 du 06 juillet 2004 ;
- ✦ La Loi n° 70.030 du 23 Janvier 1970 ;
- ✦ Le Code Civil de la République Islamique de Mauritanie (titre XIII) ;
- ✦ Les statuts de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien.



La Fédération Nationale de Pêche :

Impulser les activités maritimes et promouvoir une libre concurrence



Par Sidi Moustapha Ould BELLALI

La Fédération Nationale de Pêche (FNP) selon son secrétaire général M. Mohamed Mahmoud Ould Sadeh est une Association Interprofessionnelle, membre fondateur de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), créée en 1996 suite à la fusion des deux Fédérations de Pêche Industrielle et Artisanale. Elle a pour objet : l'étude, la défense et la représentation des intérêts économiques, industriels, sociaux et commerciaux de ses adhérents. Depuis sa création, elle s'est assignée les objectifs suivants : la participation à l'élaboration de stratégies pour l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques de la Mauritanie, l'impulsion des activités maritimes et la promotion des initiatives de tous ses adhérents dans le cadre d'une libre et loyale concurrence, la participation consciente et responsable à tout effort de redressement et d'épanouissement économique et social de la Mauritanie, et la collaboration sincère avec l'Administration et avec toutes les Fédérations Sectorielles dans le cadre de l'UNPM.



Les activités de la FNP, sont entre autres : l'établissement de contacts privilégiés de coopération avec les partenaires sociaux légalement constitués pour créer un cadre harmonieux permettant le développement économique et social de la Mauritanie; la collecte, le traitement et la diffusion de toutes informations relatives au secteur de la Pêche ; la contribution à la réalisation des projets rentables

initiés par les membres ; la participation à l'encaissement et à l'impulsion de la Pêche artisanale en Mauritanie.

Le secteur des pêches joue un rôle moteur dans le développement économique et social du pays. En effet, il contribue à hauteur de 8,9 milliards MRU aux recettes budgétaires directes, procure plus de 750 millions de \$ US des recettes en devise du pays et participe par 6,8 milliards MRU à la création de la richesse nationale, crée également plus de 66 000 emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois indirects. Il contribue significativement à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire du pays et de la sous-région. Les quantités pêchées en 2018 ont atteint plus de 1,5 millions de tonnes toutes espèces confondues, principalement en raison de la forte croissance du secteur pélagique, faisant de notre pays l'un des premiers producteurs de poisson dans le monde.

Potentiels exploitables

Les eaux de la ZEE mauritanienne sont caractérisées par une diversité ichthyologique importante comportant 600 espèces répertoriées dans les captures dont plus de 200 espèces commercialisables. Les ressources sont classées, en ressources démersales (céphalopodes, crustacés et poissons) et en res-

sources pélagiques (petits pélagiques et thonidés). Le potentiel exploitable est estimé à 1,8 million de tonnes par an. Les ressources démersales qui se trouvaient dans une situation de pleine exploitation à surexploitation, montrent des signes de redressement. Ce redressement est le résultat notamment de l'application de mesures de gestion prises par l'Etat mauritanien sous l'objectif de de préservation des stocks. On relève ainsi une évolution positive de la situation du stock de poulpe, espèce stratégique, qui est passé en 2019, d'un niveau de surexploitation à un niveau de pleine exploitation. Également, les indices d'abondance de plus d'une vingtaine d'autres espèces ont évolué à la hausse. La situation reste néanmoins fragile et il convient de renforcer le cadre de gestion pour maintenir la préservation de nos ressources halieutiques.

Les ressources pélagiques (côtières et hauturières), transfrontalières ou chevauchantes, se trouvent dans un état d'exploitation durable, à l'exception de la sardinelle ronde et les chinchards qui sont en situation de surexploitation. Les stocks de petits pélagiques exploités en Mauritanie sont caractérisés par leur migration saisonnière entre les différents pays de la sous-région selon leur affinité biogéographique. Ils sont donc exploités successivement par plusieurs flottilles dans les zones des différents pays nord-ouest africaines. Il s'agit par conséquent de stocks partagés dont la gestion durable nécessite des efforts de concertation entre les différents pays. Du fait de la dimension transnationale des stocks de pélagiques, les potentiels estimés se réfèrent à toute la zone dans laquelle migrent les stocks, et leur évaluation et aménagement et donc durabilité nécessite une action concertée au niveau sous régional. Néanmoins, on présente ici l'état des stocks pélagiques pour lesquels des évaluations, par méthode directes (campagnes acoustiques) et/ou indirectes sont disponibles. Les diagnostics présentés sont ceux du dernier groupe de travail de l'IMROP tenu en février 2019 qui évalue le potentiel global pouvant être pêché en Mauritanie à plus de 1,3 million de tonnes de pélagiques.

Plusieurs espèces marines non ou peu exploitées, de différentes catégories, peuvent faire l'objet de mise en valeur ouvrant de nouvelles perspectives de développement et soulager la pression sur les stocks comme les petits pélagiques dont certains sont déjà surexploités (sardinelle ronde, chinchards). Il s'agit de :

- les mésopélagiques qui regroupent plus de 100 espèces et ne faisant pas l'objet d'exploitation actuellement. Leur potentialité est impressionnante et se chiffre à des millions de tonnes.
- Les calamars du large notamment le calamar européen. Par le passé les chalutiers pélagiques pêchaient jusqu'à 18 000 tonnes de Todaro dessagittatus.
- Les stocks profonds (merlus noirs, crevettes) encore peu ou pas exploités par l'armement national, alors qu'il a fait l'objet de développements importants dans certains pays de la sous-région, au Sénégal en particulier.
- Les prairies où des potentialités sont localisées au



large du Banc d'Arguin. Leur exploitation présente plusieurs contraintes notamment un taux élevé de cadmium d'origine naturelle, l'usage des dragues dans une zone d'activité intense de pêche artisanale au poulpe + poulpe qui se nourrit des praires.

- Les thons côtiers, les thons hauturières exploités de façon irrégulière ou même accessoires pour les premières espèces. Il importe de souligner que les capacités actuelles de recherche sont focalisées principalement sur le suivi d'une partie des ressources telles que les céphalopodes, quelques crustacés et les principales espèces pélagiques qui sont suivies sous les cadres multilatéraux du COPACE (petits pélagiques) et de l'ICCAT (thonidés) auxquels la Mauritanie participe pleinement. D'autres espèces non moins importantes sur le plan éco-biologique, économique et social ne font pas l'objet d'un suivi régulier comme certaines espèces démersales, la courbine, le mullet, etc.

L'environnement marin de la ZEE continue d'être encore relativement « sain », si l'on se réfère au faible niveau de pollution aquatique et de dégradation des biotopes, et à la fiable occupation actuelle

du littoral. Le développement de nouveaux usages de l'espace maritime nécessite, toutefois, la mise en place de mécanismes de régulation adaptés et le renforcement d'une gestion plus intégrée des espaces et territoires marins côtiers et hauturières.

Aux menaces et pressions d'origines anthropiques sur l'environnement marin, s'ajoutent également les risques et les impacts potentiels liés aux changements climatiques, qui s'expriment fortement dans la dynamique côtière, notamment en zone Sud du littoral mauritanien. L'ensemble de ces évolutions requiert de nouvelles dispositions institutionnelles et juridiques pour une gestion durable et responsable du patrimoine marin et côtier.

Diagnostic et proposition de solutions aux problèmes sectoriels

Le département des Pêches doit adopter un mode de gouvernance fondé sur la concertation permanente, les consultations régulières et les échanges fréquents, qui sont les meilleurs moyens d'instaurer un climat apaisé de saines relations entre l'administration et les opérateurs économiques. Cette approche participative, visant une gestion de proximité, associant largement les opérateurs à la formulation des objectifs, à la définition de leurs modalités de mise en œuvre et du chronogramme de l'exécution des orientations convenues, est la meilleure garantie du succès ultérieur des décisions prises. Leur élaboration consensuelle, sur la base des données concrètes sur le terrain, intégrant, par ailleurs, les préoccupations et les aspirations légitimes des acteurs, permet de s'assurer de la pertinence des décisions, en facilitant leur mise en œuvre, librement consentie, par l'adhésion consciente et motivée des opérateurs, associés à leur conception. Cette précision faite, par souci d'efficacité et de concision, nous nous sommes à dessein limités, dans ce descriptif, à sélectionner par thématiques les problèmes transversaux les plus urgents, dont les solutions, à la fois





simples, faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses, seraient une précieuse contribution à la relance, tant attendue, du secteur.

Dans un esprit de « quick Win », la réalisation de ce portefeuille d'actions prioritaires serait un message percutant des pouvoirs publics à l'endroit de la pêche maritime, unanimement reconnue comme puissant levier du développement économique et du progrès social.

Au niveau du ministère des Finances

Loi de Finance Rectificative 2021 : Durant la phase de préparation de la LFR 2021, les services du Ministère des Finances (DG- Douanes et DG- Impôts) avaient convenu avec la FNP de supprimer progressivement la taxe à l'exportation, instituée en 2016, pour une période intérimaire, estimée à 6 mois, en vue de compenser la baisse des revenus de l'Etat générés par la SNIM, dans le contexte de la chute des cours du minerai de fer, sur le marché mondial. Cette taxe n'ayant plus de raison d'être : le minerai de fer atteint des records historiques, la période provisoire durant par ailleurs 5 ans au lieu des 6 mois initialement prévus. Les services du MF acceptaient, dès lors de supprimer la taxe à l'exportation en 2 « tapes » : la moitié dans la LFR2021 et l'autre moitié dans la Loi de Finance Initiale 2022. Au lieu de cela, la LFR 2021 n'a supprimé la moitié que sur les produits congelés à terre (usines et pêche artisanale), ramenés de 2 à 1% et seulement un quart sur le congelé bord (navires), ramené de 4 à 3%. La LFR 2021 a également supprimé l'exoné-

ration des hydrocarbures destinés à la pêche artisanale, prétextant le trafic illicite, en véritable bien réel, de cet intrant représentant le principal poste de charge des artisans pêcheurs, segment le plus fragile, chacun le sait, induisant cependant le plus grand impact social de la filière.

En dépit des protestations véhémentes et du malaise profond, suscités par cette mesure absolument inédite, au niveau de toute la sous- région, la FNP a pleinement assumé ses responsabilités et joué l'apaisement jusqu'au bout, sachant parfaitement que les pouvoirs publics prendront les dispositions pertinentes, pour sauvegarder les intérêts du pêcheur.

Les instructions fermes et répétées de Monsieur le Président de la République, pour que cette mesure, par ailleurs légitime, ne se traduise par aucune charge supplémentaire, sur le dos du pêcheur, ont conduit à la recherche d'un mécanisme de compensation, en cours de formulation, en ce moment, en faveur de ce dernier.

Consciente que la conception, et surtout la mise en œuvre effective de ce mécanisme, ne seront pas de toute aisance, la FNP s'est néanmoins inscrite dans une démarche positive, en collaborant loyalement à la réflexion et à la recherche de solutions appropriées.

Sachant toutefois que l'enjeu n'en vaut pas la chandelle. Le coût attendu de ce mécanisme, selon les simulations effectuées, sur la base des plafonnements de quotas proposés par la Douane, se révèle supérieur au manque à gagner, réel ou présumé, découlant du trafic illicite, en plus des nombreuses difficultés pratiques de son application.

D'autant plus que les efforts soutenus de contrôle de proximité, entrepris depuis quelques mois, avec le concours agissant de la FNP, ont sensiblement réduit le trafic, en préservant parallèlement le climat social.

Loi de Finance Initiale 2022

Non seulement la Loi de Finance Initiale 2022 n'a pas satisfait l'engagement de supprimer la seconde moitié de la taxe à l'exportation sur le congelé terre, mais elle l'a rétablie et même aggravée, sans le reconnaître, en instaurant une taxe de 1% sur les produits des artisans pêcheurs propriétaires de leurs usines et 1,2% sur ceux qui ne possèdent pas leurs propres usines. Ce trompe l'œil est un non – sens avéré. Un opérateur possédant une usine est un industriel et non un artisan, le taux de 1,2% frappant donc la totalité des produits congelé terre, qui auraient pourtant dû être encouragés pour réduire les quantités orientées vers la fabrication de farine et l'extraction d'huile.

Elle introduit, au demeurant, une lourdeur bureaucratique insensée, en exigeant la présentation, à l'appui des déclarations, du journal de pêche, document totalement informel et approximatif, auquel la Garde Côte et les services du MPEM n'accordent, au demeurant, qu'une simple portée statistique, purement indicative. Si bien qu'entre les deux LF, le MF a alourdi au lieu de l'alléger la pression fiscale frappant ce secteur productif essentiellement exportateur, soumis aux impératifs de compétitivité sur un marché international par nature concurrentiel, et pénalisé par la pandémie.



Cette situation est, de toute évidence, en contradiction avec l'objectif énoncé dans la stratégie des pêches 2020-24 de diminuer la pression fiscale sur le secteur, et ce dans le contexte de la léthargie persistante du secteur, des effets négatifs de la pandémie « COVID 19 », et du marasme subséquent de l'économie mondiale, autant que face aux objectifs de la SCAPP et du programme de relance de S.E.M. le Président de la République.

Au niveau du ministère de l'Energie

La ville de Nouadhibou, unique complexe portuaire et principal pôle de concentration des industries de pêche, a vécu plusieurs mois de ruptures intempestives des fournitures d'électricité, perturbant sévèrement les activités des industries à terre. La rentabilité des industries à terre était gravement compromise par les délestages systématiques, conduisant au recours massif aux groupes « de secours », avec une consommation massive de gas-oil, acheté au prix toutes taxes. Nous avons bon espoir que cette crise aigüe soit aujourd'hui derrière nous. La remise en service des deux groupes de 11 mégas, révisés à neuf et surtout les perspectives de l'inauguration imminente de la ligne HT en provenance de NKTT et du champ éolien de Boulouar portent à penser que la régularité et la fluidité des livraisons d'électricité seront désormais assurées. Nous sommes, dès lors, fondés à solliciter la réforme en profondeur du système actuel de tarification, à tout le moins largement obsolète et, en tous les cas, tout à fait prohibitif. La grille tarifaire comportant une lourde prime fixe avait été fixée, on s'en souvient, durant les années 1980, dans un souci compréhensible de rentabilisation des nouvelles centrales, face à une demande modeste, au moment où l'industrie ne comptait guère plus de 3 ou 4 unités. La gestion autoritaire d'une entreprise publique, investie d'une mission de service public et nantie du monopole d'Etat, n'a jamais envisagé la moindre modification de ce système. Près de quarante ans après, la réalité de la demande actuelle est caractérisée par une explosion exponentielle du nombre d'usines tant à Nouadhibou qu'à Nouakchott et même à Tanit. Les impératifs de rentabilité, dans un créneau exportateur, soumis à la concurrence et les objectifs légitimes de développement des installations à terre, pour stimuler les débarquements et la congélation à terre, à l'effet de consolider l'intégration verticale du secteur, figurent au centre des axes directeurs de la Stratégie des Pêches 2020/2024. L'augmentation significative des emplois rétribués et d'une manière générale, des apports nets à l'économie nationale, le souci de promotion des investissements ainsi que l'attractivité et la compétitivité du secteur, font obligation, pour ainsi dire, de réduire considérablement les tarifs de l'électricité. Le premier pas dans ce sens serait, de toute évi-

dence, la suppression de la prime fixe. L'institution d'un tarif préférentiel stimulerait opportunément l'essor de l'industrie à terre.

Au niveau de la Zone Franche

L'Autorité Nationale de la Zone Franche de Nouadhibou exerce le pouvoir de tutelle sur les 2 ports, y compris le domaine public terrestre, l'espace urbain et l'environnement marin sur toute l'étendue de son territoire. Les établissements portuaires ont procédé, à son initiative, à une très forte augmentation des tarifs de leurs prestations, en premier lieu la location du domaine, au mépris des actes et conventions antérieurs, détenus par la plupart des sociétés.

L'absence de réseau public d'assainissement, notamment de station d'épuration des eaux usées, pose un problème lancinant d'évacuation des effluents liquides des industries.

Une Commission de concertation, comprenant la Wilaya, l'ONISPA, les autorités portuaires et les opérateurs, semble avoir été mise en veilleuse ou contournée.

Les inspecteurs de l'ANZF effectuent leurs propres contrôles, infligeant aux sociétés des amendes souvent élevées. L'ANZF a même ordonné d'autorité aux transporteurs maritimes internationaux, qui n'y ont aucune forme de responsabilité, de mettre fins aux prestations en faveur des sociétés qui n'auraient pas acquitté la « taxe de nettoyage », d'ailleurs facturée aussi par la commune et précomptée à la source par la SMCP. Les industries sont lourdement pénalisées par l'absence d'eau douce et la vétusté et les défaillances du réseau public. Dans l'horizon prévisible la seule solution fiable et pérenne, pourvu qu'elle soit économiquement abordable serait, sans doute, le dessalement.

Le chevauchement entre les régimes douaniers et fiscaux (régime commun, conventions d'établissement, ZF...) ne simplifie pas la lisibilité du cadre juridique et institutionnel.

Il en est de même pour l'enchevêtrement des attributions entre le MPEM, régisseur de la ressource et autorité maritime attiré, et l'ANZF et entre celle-ci et la municipalité, en particulier sur « la taxe de nettoyage ».

Au niveau du ministère des Pêches : redevance d'exploitation

Les taux de la redevance d'exploitation doivent être sensiblement réduits. Il importe toutefois de les éclater, de façon à faire ressortir clairement l'IS de 2% (Impôt sur les Sociétés), institué précisément en remplacement de l'IMF. L'assiette normale de cette Redevance est la valeur du produit au Débarquement et non à l'exportation. Cette transparence, neutre à l'égard des droits du trésor, permet à l'Administration fiscale la visibilité souhaitée, pour éviter que les opérateurs ne soient indument imposés doublement à l'IMF qui était déjà inclus dans la Redevance d'exploitation et de nouveau remplacé par l'Impôt sur les Sociétés (IS). La DGI aussi bien que le MPEM, ont déjà exprimé leur accord de principe sur cette réforme. Nous espérons que sa concrétisation aura lieu durant les prochaines semaines.

Petits pélagiques :

Tailles marchandes : Le décret fixant les tailles de première capture devrait être révisé, pour sa mise en harmonie avec la pratique, dans les pays de la zone, exploitant les mêmes stocks.

En l'occurrence, la taille de la « sardina pilchardus » doit être réduite. A titre d'exemple, le Maroc, 1er exportateur mondial de sardine, où elle constitue l'espèce de référence, applique un système basé sur le poids vif et non la taille (Nombre de pièces au kg).

La révision de la taille de première capture aurait le double avantage de permettre aux navires autorisés de réaliser des rendements satisfaisants et d'encourager de nouveaux investissements dans l'industrie de conserves, dont la sardine est l'espèce par excellence.

La taille de 16 cm ne tient pas dans le format universel de la boîte ovale standard ¼ club.

Le projet de conserverie en cours de montage et les navires européens sont demandeurs.

Zonage : Le zonage des senneurs doit être rapproché, singulièrement pour ceux qui visent principalement la consommation humaine.

Espèces autorisées : Les petits pélagiques ne faisant pas l'objet de pêche spécifique ciblée (mulet, anchois...) devraient être autorisées, dans le cadre des quotas de petits pélagiques.

Filet mono filament : l'interdiction du filet mono filament, pleinement justifiée au plan international par la recherche scientifique et largement acceptée par nos opérateurs, ne doit souffrir d'aucune dérogation en faveur des étrangers.

La Promotion des exportations

Il y a lieu d'encourager vivement l'ONISPA et lui apporter tout l'accompagnement utile, afin de conduire à bonne fin le processus d'homologation des certificats sanitaires au Brésil, actuellement à un stade avancé de finalisation.



C'est la voie de l'ouverture de l'accès de nos produits au marché du Brésil, 220 millions d'habitants, 8ème économie mondiale, important, en moyenne, 1 million de tonne de petits pélagiques par an. Nous enregistrons, avec satisfaction, l'excellence des relations professionnelles entre la SMCP et les producteurs, en exprimant le souhait ardent de capitaliser sur ce climat confiant et apaisé, pour bâtir une relation sereine de concertations régulières, de compréhension, d'entente mutuelle, de loyale coopération et de partenariat agissant entre l'opérateur public et les producteurs. Une meilleure implication des producteurs dans la commercialisation, qui reste la finalité des opérations, et surtout la fidélisation des acheteurs et la promotion de partenariats fonctionnels durables avec eux, devrait être vivement encouragée. Leur assistance technique rapprochée et leur présence auprès des producteurs (orientation des captures, classification, palettisation, démarche qualité, célérité des embarquements...) seraient un levier de premier plan pour l'amélioration de notre positionnement sur le marché et de la valorisation des prix à l'exportation.

En guise de conclusion, il nous paraît souhaitable que l'Etat définisse clairement les objectifs qu'il attend du secteur, aux fins de mettre les politiques poursuivies, les décisions qui viendraient à être adoptées et les programmes à court, moyen et long terme, en harmonie avec les objectifs préétablis. Dans cette optique, si l'appui à la balance des paiements est l'objectif prioritaire, la promotion des exportations des produits, sous toutes leurs formes (frais, congelés, salés, séchés, conserves, farine, huile...) et la fluidité des rapatriements seraient le principal indicateur. La contribution à la formation du PIB, la croissance et le développement, privilégieraient l'amélioration de l'intégration du secteur à la structure interne de l'économie nationale (dé-

barquements, domestication des filières, transformation, valeur ajoutée...), au détriment du niveau actuel d'extraversion découlant de la prédominance des armements étrangers.

Les objectifs de progrès social, de réduction de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités, de redistribution équitable du revenu et d'autonomisation des jeunes et des femmes, axeront, pour leur part, sur la promotion à une échelle des emplois rétribués, la croissance extensive de la pêche, notamment artisanale et côtière, pélagique surtout et l'expansion des activités connexes et des services. La priorité aux recettes budgétaires, par contre, polariserait l'attention sur l'augmentation constante des droits et taxes, pressurant systématiquement le contribuable, au risque de tarir la source de l'impôt, en conduisant les entreprises à la faillite latente mais inévitable. Il convient de souligner que les objectifs d'appui à la Balance des Paiements, de croissance et développement et de progrès social et réduction de la pauvreté, sont parfaitement compatibles entre eux. Ils se complètent d'ailleurs mutuellement.

L'antinomie nominale entre eux et l'optimisation des recettes budgétaires est relative et seulement apparente. La promotion des exportations, la domestication des activités, la croissance extensive et l'expansion des activités ainsi que la création d'emplois rétribués, induisent inmanquablement une augmentation significative des recettes fiscales et parafiscales, à l'élargissement de la base imposable, qui en constitue l'assiette.

La réponse à ces questions préjudicielles doit inspirer la conception de la politique des pêches et orienter toutes les décisions impactant la vie et l'activité du secteur.

A cette fin, la FNP invite instamment le Département et l'ensemble des organismes et institutions en charge du secteur, à une gestion concertée des

pêcheries, en vue d'une gouvernance partagée du secteur, à l'effet d'en améliorer les performances et d'induire une augmentation sensible de ses apports nets à l'économie nationale.

Structures et organisation de la Fédération

Les organes de la Fédération sont : l'Assemblée générale ; le Bureau ; le Comité permanent ; le conseil supérieur et le Secrétariat Général.

La FNP est organisée en 7 Sections qui sont :

La section Armement Industriel ; la section Usines ; la section Sud ; la section Pêche Artisanale Nord ; la section des Industries des Protéines de la Mer ; la section Pélagiques hauturier ; la section Services. Le renouvellement des instances de la Fédération se fait régulièrement à travers l'Assemblée Générale, ce renouvellement précède la tenue de l'AG du l'UNPM.

La dernière Assemblée générale de la Fédération a eu lieu le 11 octobre 2021 et a connu des changements significatifs en l'occurrence, l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau bureau dont le nombre a été augmenté pour permettre une représentativité plus large.

Cette nouvelle équipe vise dans son programme de consolider une approche participative des acteurs et des partenaires engagés tout en facilitant les échanges d'informations, la concertation régulière, la coopération étroite et la collaboration loyale avec le Département.

Les problèmes sectoriels sont déjà répertoriés et classés par ordre de priorité et des correspondances ont été adressées aux Départements concernés en vue de la recherche de solutions.

La FIME :

Promouvoir et développer le secteur manufacturier

La Fédération d'Industrie, des Mines et de l'Energie (FIME) est une association professionnelle affiliée à l'Union Nationale du patronat Mauritanien.

L'appellation « Fédération d'Industrie, des Mines et de l'Energie (FIME) » a été adoptée lors sa XI-Vème assemblée générale ordinaire du 05 août 2021, en remplacement de la dénomination « Fédération d'Industries et Mines » (FIM) eu égard à l'importance des secteurs d'activités économiques couverts (Industrie, Mines et Energie).

La FIME a pour vocation la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et d'être une force de propositions pour la promotion et le développement du secteur industriel.

Dans ce but, la FIME s'est doté d'organes toujours plus performants, à même de relever des défis importants liés à la mondialisation et ses corollaires, à l'ouverture des marchés et à la rude concurrence de produits manufacturés étrangers.

Lors de sa XIVème assemblée générale ordinaire, elle a élu un Bureau de 31 membres et adopté sept (7) commissions thématiques permanentes spécialisées permettant à la FIME de contribuer plus efficacement à la réflexion sur la stratégie de promotion et de développement industriel du pays.

Selon le secrétaire général de la FIME, M. Khalidou Traroré, la FIME, très active, comprend une centaine de membres actifs et des sympathisants qui vont rejoindre la fédération.

Pour M. Khalidou Traoré, le secteur industriel souffre particulièrement de la faiblesse de la prise en charge du contenu local en plus de la rude



concurrence des produits importés similaires et le prix de l'énergie, notamment la prime fixe de l'électricité.

La faiblesse du marché, la duplication de l'activité, l'absence de main d'œuvre qualifiée constituent également des problèmes auxquels le secteur manufacturier fait face, selon le SG de la FIME.

Plus de deux cents entreprises

Le secteur des industries en Mauritanie compte plus de deux cents entreprises du secteur formel localisées, pour la plupart, à Nouakchott et à Nouadhibou en plus de près de mille Petites et moyennes entreprises (PME) actives dans le secteur informel. Le secteur manufacturier formel est, surtout, tourné vers la valorisation de quelques produits locaux, principalement agroalimentaires, en plus de produits de substitution aux importations.

Les activités manufacturières formelles comptent principalement des minoteries, des entreprises de transformation de céréales, des cimenteries et des entreprises de transformation de poissons, d'industries chimiques ou plastiques.

La participation de ce secteur au PIB, est encore très faible avec une valeur ajoutée irrégulière, elle se chiffre à 8,2%. Le secteur emploie moins de 10% de la population active du pays.

Pour sa part, Le secteur manufacturier informel compte un millier de micro et petites entreprises (MPE). Il couvre de nombreuses activités manufacturières industrielles, artisanales et de services comme la briqueterie artisanale, la menuiserie, les ateliers mécaniques, la boulangerie, la pâtisserie, la métallerie, etc.

Il représente 1,4% environ de l'ensemble des entreprises informelles du pays et 3% des emplois informels.



Principaux atouts du secteur

Les principaux créneaux porteurs concernent les matériaux de construction, les produits d'entretien et d'hygiène, les insecticides, les peintures, les bougies, la transformation de bois, la production d'emballage, la fabrication de produits en plastiques, le lait, la viande rouge, l'exploitation des peaux et des cuirs, activités de rizeries et de traitement de paddy.

Forces du secteur

Le secteur industriel en Mauritanie jouit de multiples avantages, dont l'abondance de ressources naturelles (agropastorales, halieutiques et minières), la position géostratégique du pays avec une façade atlantique importante, la forte tradition entrepreneuriale, le développement des infrastructures transrégionales (routes, ports, aéroports), dynamisme du secteur minier avec la coexistence d'un secteur minier dynamique et d'un secteur pétrolier prometteur, le développement de nouveaux champs gaziers permettant la prolifération d'activités de fournitures de biens et services aux compagnies pétrolières et minières.

Faiblesses du secteur

L'étroitesse du marché national en plus des difficultés liées à l'exportation en particulier vers les pays de la CEDEAO et l'Hyper concentration et la duplication de centaines de niches industrielles (ciment, eaux minérales, biscuits, boulangerie) consti-



tuent les principales faiblesses de l'environnement industriel en Mauritanie.

A ces difficultés s'ajoutent le manque d'infrastructures d'accueil du type zones industrielles viabilisées, l'absence de structures et de mécanismes de financement appropriés, l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée, la préférence culturelle pour le commerce au lieu de la production, etc.

Faiblesses internes des entreprises

Les entreprises ont également leur part de faiblesses internes, notamment l'insuffisante maîtrise du processus de production, l'inadéquation de la formation à tous les niveaux et la faiblesse du transfert de technologie.

Pour compenser ces faiblesses, on s'oriente vers le développement et la modernisation de la production de lait au profit des opérateurs privés actuels et futurs, en plus des activités rattachées à la filière lait et l'élargissement de réseaux de collecte de lait liés aux usines existantes, ainsi que la création de fermes d'intensification pour la production laitière.

Face à cette situation, les pouvoirs publics multiplient leurs efforts pour combler le déficit en main d'œuvre nationale qualifiée et créer un environnement industriel favorable au développement du secteur manufacturier.

Le gouvernement s'investit également à résorber les effets de la pandémie de la Covid 19 sur le secteur.

ELY MAGHLAH



FNT :

Le défi de promouvoir une nouvelle dynamique dans le domaine du transport terrestre

Par. Sneiba Mohamed

Le transport compte parmi les secteurs porteurs en Mauritanie où la croissance repose à 80%, depuis 1998, sur le dynamisme des services : transport, télécommunications, commerce et BTP. Pour cette importance, le premier défi que rencontre la Fédération nationale des transports, affiliée à l'Union nationale du patronat de Mauritanie (UNPM) est de savoir gérer un secteur en pleine mutation.

Lors de la tenue de la 14ème Assemblée générale ordinaire, sous le thème : « le transport est à la base de tout développement », le président de la Fédération nationale de transports (FNT), M. Mohamedou Ould Sidi, a décliné les objectifs de cette organisation en plusieurs points dont : la professionnalisation du secteur, « dans le cadre de l'action générale de l'Union nationale du patronat de Mauritanie (UNPM) », « la promotion d'un partenariat public-privé » bénéfique pour toutes les parties, « la défense des intérêts de l'ensemble des adhérents » et « être constamment au service de l'ensemble des acteurs du secteur ».

La Fédération Nationale des Transports (FNT) joue ainsi un rôle central dans la régulation du secteur des transports dans ces différentes composantes : terrestre, maritime, aérienne et fluviale. Elle développe un ensemble d'actions visant à promouvoir le secteur comme l'un des principaux leviers du développement économique du pays, compte tenu de la grande importance qu'il a dans le programme du gouvernement mauritanien et son impact sur la vie des citoyens.

Par son impact sur le climat général des investissements nationaux et sa connexion à tous les secteurs productifs, le secteur du transport apporte une contribution non négligeable au développement économique du pays et à la prospérité d'une frange importante de la population active, notamment celle du secteur informel.

Afin d'améliorer les performances de ce secteur vital, la FNT tente depuis l'installation de ses nouvelles structures, de répondre aux attentes de populations aspirant à un service de meilleure qualité, notamment dans le transport urbain.

Ces actions dont se charge la FNT et qui concernent principalement le sous-secteur « transport terrestre » sont, pour l'essentiel, explique son Secrétaire général, M. Ahmed Brahim Tfeil, la participation à l'élaboration des réformes et les mesures pour une meilleure sécurité des routes.



C'est un volet organisationnel important ayant abouti aux différentes réformes du Code des transports, depuis la promulgation du Code du travail n°167-1990 au code de la route en passant par la réforme de la loi sur les transports de 2005. Ainsi, la FNT a toujours tenu à jouer son rôle dans le renforcement de l'arsenal juridico-organisationnel qui permet à ses adhérents d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions possibles et aux citoyens de bénéficier d'un service de qualité. C'est probablement un tel engagement qui a favorisé, au cours de ces dernières années, l'arrivée d'investisseurs nationaux importants pour voir apparaître des sociétés de transports exploitant des flottes de minibus très appréciés par les voyageurs, notamment ceux qui effectuent de longs trajets (Nouakchott-Néma,

sur la Route de l'Espoir, Nouakchott-Nouadhibou, Nouakchott-Zouerate, etc.).

Malgré la vétusté d'une bonne partie du parc automobile nationale roulant, notamment les véhicules de transport assurant la liaison interurbaine (entre capitales de wilayas, moughataa et zones rurales), le transport terrestre assure convenablement la circulation des personnes et des marchandises et participe au circuit économique dans les zones de production.

Le Secrétaire général de la FNT a aussi rappelé le rôle que joue la Fédération quand l'Etat lance un programme d'urgence, en période de crise ou de catastrophes naturelles, avec un statut de membre de la Commission pour la sécurité alimentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Mes priorités Elargi » du Président de la République, les efforts menés par la FNT pour satisfaire la demande de qualité du transport urbain, notamment à Nouakchott, ont permis l'importation de plus d'un millier de voitures légères destinées à augmenter l'offre de services dans la capitale où le réseau routier connaît un développement sans précédent.

La FNT travaille inlassablement, avec l'Autorité de Régulation des transports terrestres et les autorités administratives compétentes pour organiser et moderniser le transport urbain dans la capitale à travers plusieurs actions de nature à changer, en bien, l'aspect urbain de la capitale. Il s'agit, notamment de la construction envisagée, suivant des normes urbanistiques modernes, de quatre grandes gares urbaines à toutes les entrées de la capitale.



Comme point de repère à ce projet qui devrait permettre de mieux contrôler et de sécuriser les opérations de transport entre les villes et faciliter l'accès à ses services, seules la gare de Rosso a été construite jusqu'à présent, en plus de la grande gare sur la route d'Akjoujt, parce que les réformes mises en œuvre ont connu des adaptations avec priorisation de certains axes stratégiques sur d'autres.

Le souci d'organisation du secteur du transport urbain à Nouakchott a conduit la FNT à soumettre plusieurs requêtes au ministère de l'Équipement et des Transports afin d'améliorer la qualité du service. Il s'agit, entre autres, de l'obligation de peindre les taxis pour les distinguer des autres véhicules et de distinguer les cartes grises en fonction du type de véhicule mis en circulation (personnel ou transport). Ces mesures, aussi simples soient-

L'Autorité de Régulation, qui est un précieux partenaire de la FNT et de ses adhérents, se donne pour objectifs principaux de défendre les intérêts des transporteurs mais également de les sensibiliser sur la nécessité d'assurer un bon service, ce qui est aussi dans l'intérêt des citoyens eux-mêmes, assure le Secrétaire général de la Fédération nationale des transports.

Si la disparition du « monopole » qu'avait la FNT, durant des décennies, sur le secteur du transport relève d'une volonté de démocratisation et de libéralisation qui a comme avantage d'instaurer une concurrence entre transporteurs, il faut reconnaître aussi que cette décision a fait perdre au secteur un aspect important, à savoir celui de son organisation et de son contrôle par une entité unique facilitant la prise de décision pour une meilleure gestion.

Aujourd'hui, face à la multiplicité des fédérations et des sociétés de transport agissant à leur guise dans un secteur informel, les obstacles qui entravent le développement harmonieux dans ce domaine sont nombreux.

Malgré cela, la Fédération continue à jouer son rôle de veille et de rassembleur pour la promotion de ce secteur dans le cadre de ce qu'elle offre la loi et de ce qui se présente comme la meilleure garantie des intérêts des transporteurs, qu'ils soient affiliés à la FNT ou non.

Réformes pour la professionnalisation du secteur

Le développement des infrastructures de transports est essentiel pour celui d'un pays aussi vaste que la Mauritanie mais également pour ses connexions régionales et internationales. Dans ses composantes (terrestre, maritime, ferroviaire et aérienne), le transport implique des choix stratégiques qui nécessitent d'importantes ressources à investir non seulement dans les infrastructures mais aussi dans les moyens qui assurent la mobilité (véhicules de transport des personnes et des biens dans des conditions de relative accessibilité pour des populations à faible revenu, flottes aérienne et maritime, trains). Le transport est d'abord une affaire d'organisation et de stratégie et l'anarchie ambiante dans plusieurs pays africains, dont le nôtre, montre que les fédérations (ou regroupement) qui en assurent le

fonctionnement comme service public, et plus largement privé, ne doivent pas échapper, au nom du libéralisme, au pouvoir régulateur de l'État.

Ces différentes données font du secteur du transport, notamment terrestre, l'affaire de tous (État, FNT, opérateurs) pour tendre, autant que possible vers, les normes de qualité internationalement reconnues.

Dans ce cadre, le ministre de l'Équipement et des Transports, M. Mohamedou Ahmedou Mhaimid, s'est réuni avec le bureau exécutif de la FNT conduit par son président, M. Mohamedou Ould Sidi, le 27/04/2021, pour entendre un certain nombre de doléances des transporteurs dans un contexte de forte évolution du parc automobile national de plus en plus tourné vers l'utilisation, pour l'interurbain, de sociétés de transport exploitant les minibus.

Des changements notoires qui se poursuivront après l'organisation annoncée par le ministre pour bientôt de Journées de consultation sur le secteur des transports avec les différents acteurs concernés. Ce sera, avait-il « une occasion pour poser les problèmes les plus importants à soulever et les examiner ensemble afin de créer une nouvelle dynamique dans le domaine du transport routier. »

En ce qui concerne la réglementation des transports, le ministre a expliqué que le gouvernement envisage de construire des gares routières dans la capitale et dans les villes de l'intérieur pour moderniser les transports urbain, interurbain et international.

Garante des intérêts des transporteurs tout en veillant également à la qualité du service offert aux voyageurs, la FNT se concerte, régulièrement, avec les autorités pour développer un secteur dont le principal problème a pour nom « l'anarchie ». Ainsi, lors de la rencontre avec le ministre de l'Équipement et des Transports, les doléances posées avaient essentiellement trait à ce qui peut améliorer l'organisation du secteur comme la révision de la Loi d'Orientation des transports et certains accords avec les pays voisins, en plus de la nécessité de modifier la législation fiscale. Reste que le premier défi auquel fait face la FNT, et l'ensemble des organisations qui opèrent dans le domaine du transport est celui de la régulation d'un secteur en pleine mutation.



elles, permettent cependant une meilleure circulation de l'information entre les usagers et les transporteurs. Elles permettent aussi de mettre un terme à l'anarchie ambiante qui caractérise le transport urbain quand tout propriétaire de voitures se croit autorisé à exercer le métier de taximan à ses heures perdues, parce que l'offre est moyenne par rapport à une demande assez importante en fonction des périodes: demande plus importante durant les vacances d'été.

Adama Oumar Dia, Président de la Fédération mauritanienne de l'agriculture (FMA) :

« Nos insuffisances en matière de production agricole sont organisationnelles »

Par Khalilou Diagana

La Fédération mauritanienne de l'Agriculture (FMA) réunit les différents segments de ce secteur. Il y a en son sein des opérateurs de l'agrobusiness, des coopératives villageoises, des GIE... La fédération a tenu cette année sa 15ème assemblée générale. Elle entend jouer un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole.

Nous avons rencontré Adama Oumar Dia, Président de la FMA. Dans l'entretien, il a été question de l'indépendance alimentaire, du secteur maraîcher et de l'accès des investisseurs nationaux et internationaux aux terres cultivables. Lire l'intégralité des explications de Monsieur Dia sur ces questions.

Indépendance alimentaire

«Un pays qui ne peut se nourrir, par ses moyens endogènes, ne peut se prévaloir d'une indépendance réelle. La Mauritanie a vocation d'être un grand pays agricole. Pour y arriver, elle dispose d'avantages certains. Ainsi, nous avons un fleuve de 1700 kilomètres de long avec des quantités d'eau énormes pour irriguer toute la haute et moyenne vallée. Nous avons des conditions climatiques favorables. Nous avons aussi le soleil et des terres arables très riches. La conjugaison donc de tous ces facteurs fait que nous ne devons pas être un pays pauvre, dépendant sur le plan alimentaire.

Depuis un certain temps, il y a un regain d'intérêt pour le secteur agricole. Les agriculteurs mauritaniens ont donc jugé nécessaire de s'organiser, mettre en place une fédération assez forte pour mener une action syndicale, mais aussi et surtout être un levier d'aide à la prise de décisions dans ce secteur. Nous pouvons en effet jouer efficacement ce rôle compte tenu de notre proximité, notre appartenance au monde paysan. Toute politique entreprise au niveau étatique, pour réussir, a besoin de l'adhésion de ceux à qui elle est destinée. La FMA, à ce niveau, est le meilleur outil de cette recherche d'adhésion. Sa proximité du paysan, sa parfaite connaissance des problèmes de cet environnement donnent à ses études et analyses toute leur pertinence. C'est un cadre avec lequel il faut composer pour réaliser l'adéquation puis la cohérence entre la volonté paysanne et les choix de l'Etat en tant que moteur du développement agricole. Notre appui et notre engagement sont incontournables pour la ré-



alisation de l'objectif d'indépendance alimentaire.

Donc, cette recherche d'adhésion des paysans à la politique de l'Etat trouve son intérêt et sa réalité dans le fait que nous sommes organisés, que nous recensons mieux nos problèmes, nous en faisons une analyse et un contour beaucoup plus exact. La FMA est à ce titre un interlocuteur privilégié de l'Etat dans le cadre de l'objectif portant atteinte de l'indépendance alimentaire.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de remarquer

qu'au moins, sur le plan rizicole, la Mauritanie produit environs 75% de ses besoins. Il s'est bien entendu posé, à un moment, le problème de la qualité de ce riz. Mais, actuellement, nous disposons d'usines avec un savoir-faire tel que le riz que nous décortiquons n'a rien à envier à celui qui est importé. D'ailleurs, le riz local est réputé plus sain du fait de sa courte conservation. Notre agriculture est donc tournée vers l'avenir.»

Maraîchage

« Nous ne nourrissons cependant pas que de riz. Nous avons besoin d'une alimentation, complète, diversifiée. C'est pourquoi, il est nécessaire de développer le volet maraîchage.

Un concours de circonstances (l'arrêt momentané de l'approvisionnement en légumes par les camions marocains, la pandémie de covid 19...) a montré de manière criante la nécessité d'agir pour plus d'indépendance alimentaire, la nécessité de produire plus, notamment en maraîchage qui est le parent pauvre du secteur agricole. Les agriculteurs sont conscients de la nécessité de développer le maraîchage et l'Etat, de la nécessité de les accompagner. L'objectif de l'indépendance alimentaire a une dimension stratégique certaine.

Il fait intervenir plusieurs départements ministériels et secteurs d'activité publics ou privés de grande dimension. D'où la nécessité de disposer d'une autorité de régulation à actions transversales pour fédérer les actions de toutes les parties concernées. Cette autorité de régulation, pour un meilleur ordonnancement des activités et pour plus de coordination dans l'action, doit nécessairement être mise en place. Autrement, l'inorganisation risque de freiner toutes les volontés.



Cette autorité de régulation aura la mission, en amont, d'identifier, sur la base de statistiques fiables, les besoins du pays par spéculation. Elle accompagnera, par la coordination entre les différents intervenants, l'exécution de la politique de production. En aval, elle organisera le marché de manière à ce que les acteurs de toute la chaîne de financement, de production et de distribution tirent profit de leurs efforts.

Il faut cependant y aller avec méthode et réalisme. Certaines spéculations, en effet, du fait de conditions climatiques défavorables, ne peuvent être développées en Mauritanie. D'autres peuvent être exploitées pour une courte durée de trois mois cor-



respondant à la saison sèche froide.

Par contre, il y a des spéculations, comme le gombo et le bissap, qui ne sont pas soumises aux conditions saisonnières. Il faut donc protéger notre marché en important que les déficits par rapport aux possibilités locales.

Donc, compte tenu de ces aspects, l'autorité de régulation organisera le marché de telle sorte que seuls les produits saisonniers ou qui ne peuvent être cultivés en Mauritanie du fait, entre autres, de conditions climatiques, soient importés.

Pour relever ce défi, nous avons besoin d'une stratégie pour produire et consommer mauritanien.

Nos insuffisances en matière de production agricole ne sont pas structurelles, elles sont organisationnelles. Nous devons donc nous organiser pour relever ce défi. Nous sommes optimistes avec le programme ambitieux du Président de la République qui comporte un volet important visant l'indépendance alimentaire. La FMA intègre et s'approprie les objectifs de ce programme et travaille, avec l'ensemble des paysans, pour en assurer la réalisation. »

Ouverture des terres aux investisseurs nationaux et internationaux

« Par rapport à l'ouverture des terres aux investisseurs nationaux et internationaux à travers un processus inclusif sur la base de l'accord des propriétaires, le président de la FMA a déclaré :

« Autant il est inadmissible que nous ayons faim alors que nous avons l'eau, les terres et le soleil, autant il est aussi inadmissible que l'on exproprie quelqu'un du simple fait qu'il n'a pas les moyens de mettre sa terre en valeur. Il doit être tenu compte des possessions coutumières. Un droit qui ne se base sur les us et coutumes n'a de chance d'être appliqué que par des moyens coercitifs. Il faut donc faire en sorte que les possessions coutumières connues et reconnues soient respectées. Il s'agira donc, pour l'Etat, par un arbitrage juste, de créer les conditions d'une meilleure entente entre le propriétaire du capital foncier et celui du capital financier, à travers une contractualisation bien étudiée pour que tous tirent un grand profit des produits de la terre.

L'Etat, quant à lui, jouera le rôle d'arbitre entre ces acteurs, un arbitre assez clairvoyant et rigoureux. La FMA, elle, travaillera à la création d'un climat apaisé, jouera un rôle d'accompagnateur pour le respect des intérêts des différents acteurs. C'est un dossier épineux, délicat mais incontournable car nous ne sommes pas, irrémédiablement, condamnés à garder le statut quo, à ne pas avancer. L'agriculture peut fédérer les mauritaniens autour d'un engagement commun, les amener à travailler ensemble aux champs sur des terres communes. »

Prenez l'exemple d'un homme d'affaires riche qui importe de la tomate concentrée. Il gagne de l'argent tout seul. Mais, si on crée les conditions de financement des petits agriculteurs, à travers une forme de contractualisation, cet homme d'affaire peut financer le petit agriculteur qui va produire des tomates. Si, en plus il y a une usine de transforma-

tion du produit, l'argent que l'opération générera profitera à la Mauritanie. Si le détenteur du capital financier investit auprès d'un petit producteur en l'aidant à aménager sa terre, le paysan produira avec obligation de vendre sa production à des coûts acceptables. Tout le monde y gagne : L'Etat, par l'économie de devises. Le paysan, par le financement. Les populations par le transfert de technologie au niveau des unités de transformation. N'ayons donc pas peur de travailler ensemble. L'agriculture doit unir les mauritaniens autour d'un objectif commun, pour des intérêts communs. »



La FEMCI :

Une fédération dynamique qui change le visage de la Mauritanie

Par Djigo Aboubekrine

La Fédération des Entrepreneurs Mauritaniens de Construction des Infrastructures (FEMCI) est l'une des onze fédérations qui composent l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM). Ce n'est pas trop dire que d'affirmer que la FEMCI, dirigée aujourd'hui par le député Lemrabott Ould Tangi, est l'épine dorsale de l'UNPM.

De la FEBAT à la FEMCI

La Fédération des Bâtiments et Travaux Publics (FEBAT) créée en 1962 a accompagné l'Etat avec la réalisation de plusieurs infrastructures durant les premières décennies de la souveraineté nationale. A son actif entre autres, l'immeuble de la SMAR, l'ancienne Primature sur l'Avenue de l'Unité nationale ex Avenue Gamal Abdel Nasser.

La FEBAT qui était essentiellement composée d'entreprises spécialisées dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, s'est élargie au fil du temps. Elle compte aujourd'hui 57 grandes entreprises et environ 130 petites et moyennes entreprises (PME). Elle rassemble des entreprises qui opèrent dans divers domaines : l'énergie, l'immobilier, les routes, les aménagements agricoles, entre autres.

L'adhésion massive de divers opérateurs de tous horizons et de tous segments, a entraîné plusieurs débats internes et plusieurs réunions du bureau exécutif et la mise en place d'une commission de réflexion qui a donné la nouvelle appellation, FEMCI. Le terme 'Infrastructures' est en effet un terme assez large pour regrouper toutes les entreprises qui adhèrent à la fédération.

La FEMCI est actuellement dirigée par le député de Chami, Monsieur Lemrabott Ould Tangi qui gère une importante entreprise d'aménagements et de travaux publics.

Des réajustements pour faire face aux défis

La FEMCI a à son actif la réalisation de la grande majorité des infrastructures qui émergent en Mauritanie. Il a cependant fallu des réajustements pour lui permettre d'accomplir sa mission.

Pour tout cela, il a fallu un long processus dont le couronnement a été la tenue des Etats généraux des BTP qui ont formulé des recommandations parmi lesquelles la mise en place d'une structure permanente, l'observatoire national des BTP, pour favo-



riser la concertation entre le public et le privé. Une autre recommandation concerne la mise en place d'un processus de sélection.

Dans ce cadre, la Fédération insiste beaucoup sur la classification des entreprises. En effet l'un des problèmes actuels du marché est que parfois, il y a comme une certaine anarchie. Certaines entreprises soumettent un dossier pour une prestation précise et au moment de l'exécution, de nombreux problèmes surgissent parce qu'elles n'ont pas les compétences requises. Pour éviter de telles situations, plusieurs mesures ont été prises récemment.

La FEMCI accorde également une grande attention à la classification des sociétés par série, selon des références ISO, des références nationales et internationales. D'autant plus qu'au sein de la fédération il y a des entreprises très compétitives dans tous les domaines, notamment dans l'électricité, le BTP, qui ont exécuté des travaux importants, tant au niveau national qu'au niveau international.

En plus de la classification, la FEMCI s'intéresse beaucoup à la réactualisation de la préférence nationale. C'est une loi de promotion du secteur privé adoptée par le gouvernement mauritanien. Il s'agit

d'une option de Son Excellence, le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Cette loi donne aux sociétés mauritaniennes une note qui leur assure un certain avantage. Les sociétés étrangères qui soumettent des offres avec des sociétés mauritaniennes en joint-venture, bénéficient de cette note. Cette option a pour principal objectif la promotion des sociétés nationales.

Une option pour la promotion du secteur privé

« Le partenariat public/privé clé de l'émergence économique du pays » était cette année le thème du congrès de la Fédération. Un slogan choisi pour montrer la satisfaction des opérateurs pour l'option politique qui prévaut, en l'occurrence le Haut comité de promotion des investissements du secteur privé à la Présidence, sous la direction de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani et où le secteur privé est représenté par le président de l'UNPM.

Deux décisions ont été prises récemment : d'une part, tout conseil d'administration d'une entité publique doit nécessairement avoir un représentant du secteur privé, ce qui est entre autres, une forme de transparence ; d'autre part, il y a eu la création de l'APIM (Agence pour la Promotion de l'Investissement en Mauritanie) qui compte dans son conseil d'administration deux représentants du patronat mauritanien.

De manière générale, la FEMCI est satisfaite de l'action des pouvoirs publics et plus particulièrement des orientations de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour l'accompagnement du secteur privé, partenaire incontournable du développement.

Des réalisations remarquables

Concrètement, la FEMCI a réalisé toutes les infrastructures significatives qui émergent en Mauritanie. On peut citer notamment l'aéroport international de Nouakchott Oumtounsy, le siège du Conseil constitutionnel, de nouveaux immeubles pour abriter des ministères, le nouveau Palais des congrès sur la route vers l'aéroport, l'imposante Assemblée nationale, sans compter des hôpitaux, des écoles, des centres de formation professionnelle et de nombreuses routes qui contribuent à faciliter la mobilité des populations.

Une des particularités de la FEMCI c'est que les entreprises membres, une fois qu'elles ont un marché, ont l'habitude de sous-traiter avec d'autres sociétés en fonction des nécessités dans le but de satisfaire les usagers.

Toutes ces réalisations, tous ces acquis de la FEM-



FEMCI

اتحادية المقاولين الموريتانيين
لبناء البنى التحتية

Fédération des Entrepreneurs Mauritiens
de Construction des infrastructures

CI n'auraient pas été possibles selon les adhérents de la Fédération des Entrepreneurs Mauritiens de Construction des Infrastructures et le secrétaire général, sans l'assistance, l'accompagnement continu, le dynamisme et le professionnalisme de son président, reconnus à l'unanimité par les adhérents. Il ressort du reste, des entretiens avec le secrétaire général de la FEMCI, M. Mohamed Souleymane Mahah, la satisfaction de travailler avec un président compétent, courtois et modeste qui fait suffisamment confiance à ses collaborateurs pour s'effacer et les laisser au-devant de la scène.

Pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie et de sa politique de modernisation des secteurs public et privé, la FEMCI a opté pour la spécialisation des sections qui ont été créées en fonction des opportunités et des besoins exprimés par les entreprises membres.

De nombreux voyages d'études et échanges d'expériences ont permis de renforcer le champ d'actions et de compétences des différentes entreprises membres de la FEMCI.

La Fédération a participé activement à plusieurs rencontres nationales ou internationales auxquelles elle a été invitée.

Elle a assuré la formation de 1500 personnes (au lieu de 1000 initialement prévues) dans divers domaines de compétences utiles pour le marché.

La Fédération a encore des défis majeurs à relever pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance et de créateur de richesses et d'emplois. C'est la raison pour laquelle elle redouble d'efforts pour réaliser pleinement sa mission.

Dans le cadre de la relance du secteur du BTP, la Fédération a contribué à la consultation relative à la mise en place d'un système de qualification et de classification (SQC) par la suggestion d'un outil incontournable, viable, crédible et efficace. Par ailleurs, elle prévoit de proposer un contrat-programme avec le gouvernement, de réaliser par les entreprises du secteur, de grands projets (autoroutes, routes, stades, barrages, énergie, investissement immobilier), d'adopter des propositions de la profession dans la réglementation de la passation des marchés publics, leur gestion et leur contrôle, de mettre en place un portail national des marchés publics, d'organiser des événements (Forum, Expo) et autres manifestations professionnelles et promotionnelles du secteur des infrastructures et du BTP.



PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA FEMCI DURANT LE MANDAT ÉCOULÉ

- ✓ - L'organisation de plusieurs réunions du bureau exécutif et de ses différentes instances annexes pour faire le bilan des activités réalisées et celles prévues à court terme, après le diagnostic et l'analyse des défis posés ;
- ✓ - La création de sections spécialisées en fonction de la nécessité et conformément aux statuts de la Fédération ;
- ✓ - La soumission aux pouvoirs publics des préoccupations du secteur privé dans le cadre de la concertation avec le gouvernement pour un meilleur fonctionnement du cadre institutionnel afin d'obtenir des avancées pour les adhérents ;
- ✓ - La consolidation de l'autonomie financière de la Fédération, l'amélioration de son image, l'augmentation de l'offre de services.

Fédération mauritanienne des Boulangeries et Pâtisseries :

Un secteur en pleine mutation...

Salem Mori

Dans le cadre de sa mission centrale au plan économique et social, la Fédération mauritanienne des Boulangeries et Pâtisseries a apporté une contribution significative dans le processus de développement que connaît la Mauritanie.

Tout récemment, elle s'est attelée à provoquer dans le secteur des Boulangeries et Pâtisseries une réelle dynamique rehaussant son niveau d'organisation et d'efficacité, ce qui a profité aux consommateurs et aux prometteurs du secteur.

Faisant parti des 11 fédérations constituant l'Union national du Patronat mauritanien, la Fédération mauritanienne des Boulangeries et Pâtisseries a été créée dans le but d'assurer l'approvisionnement du marché local en pain et produits pâtisseries conformément aux conditions générales du pays, notamment en matière de prix.

Depuis sa création en 1986, elle a conçu de multiples initiatives pour promouvoir et réglementer ce secteur vital en attirant d'importants investissements, en améliorant les compétences professionnelles des employés et en nouant une véritable coordination entre l'administration, le consommateur et l'investisseur.

Bien qu'elle soit créée dans les années quatre-vingt, elle n'a bénéficié d'un cadre réglementaire que vers l'an 2000 ; notamment avec la mise en vigueur de l'arrêté n° 660 fixant, pour la première fois, les conditions d'installation et de fonctionnement des Boulangeries industrielles et des Pâtisseries.

Cet arrêté comprend dix articles, dont le premier article soumis les installations de production du pain et de produits de pâtisseries aux conditions prévues par la réglementation en matière d'activité industrielle, d'environnement, de santé, d'hygiène, de salubrité et de normes de qualité et de sécurité qui sont en vigueur en Mauritanie.

Le second article exige que l'installation de toute boulangerie et pâtisserie doive se situer à une distance de 500 mètres de toute autre déjà existante.

Tandis que les autres articles de l'arrêté comprennent certaines conditions concernant principalement la maintenance du bâtiment, la distribution du produit et le personnel travaillant dans ces installations.

Acquis et perspectives ...

Dans un entretien avec le quotidien Horizons, le président de la Fédération mauritanienne des Bou-



langeries et Pâtisseries, M. Abderrahmane Saad Bouh a fait remarquer que le secteur des boulangeries a resté pour longtemps fragile. Et ce, en raison des moyens utilisés jadis dans la production du pain qui ne répondaient pas aux normes de sécurité ni aux aspirations du consommateur mauritanien.

Partant de ce fait, la Fédération mauritanienne des Boulangeries s'est engagée pour créer une profonde mutation dans ce secteur.

Cette mutation poursuivie a particulièrement contribué au changement du regard de la société vis-à-

vis de ce métier. Grâce à des efforts consentis, la production du pain a passé d'une profession primitive à un secteur industriel attirant de gros investissements qui emploie aujourd'hui plus de 7000 personnes principalement à Nouakchott et Nouadhibou.

Dans le domaine de la formation, la Fédération a organisé plusieurs ateliers de formation qui ont ciblé toutes les disciplines liées à l'industrie de la boulangerie et de la pâtisserie, en plus de l'encadrement des staffs de supervision en collaboration avec ses partenaires dont l'Institut national de la Promotion de la Formation technique et professionnelle, financé par le Fond Autonome pour la promotion de la Formation technique et professionnelle. Ces ateliers ont permis de former 60 ouvriers spécialisés dans le domaine.

En ce qui est des infrastructures, la fédération a œuvré afin que l'installation de chaque boulangerie soit en conformité au plan type prévu par les services de l'industrie et de l'urbanisme.

M. Ould Saad Bouh a fait observer que la fédération cherche également les possibilités de mettre en place toutes les dispositions et conditions nécessaires à la formation professionnelle de qualité au profit de la main-d'œuvre locale.

Dans ce cas, indique-t-il, il y a un besoin cruel pour créer une école ou un centre de formation professionnelle dans le domaine de la boulangerie et de la pâtisserie qui contribuera sans doute à la résorption du chômage et au développement de ce secteur avec une main-d'œuvre locale spécialisée.



Pour un partenariat constructif

Dans le cadre de son partenariat - qu'il qualifie d'idéal - avec le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, la fédération des boulangeries s'est déterminée pour réactiver la mise en vigueur de l'arrêté n° 660 de 2000 qu'elle trouve, cependant, insuffisant et qui nécessite d'être



adapté à l'évolution du secteur.

Par ailleurs, la fédération, avec financement de son bureau exécutif, et sur la base d'un accord avec le ministère de tutelle a lancé une opération durant le mois du Ramadan dernier qui a permis de fournir 6000 baguettes de pain gratuites quotidiennement. Elle s'est également efforcée de consolider les liens qu'elle a noués avec les pouvoirs publics compétents dans le cadre d'un partenariat constructif, afin

d'assurer la régularité et l'approvisionnement en pain et ses dérivés, dans le respect de la sécurité et de la qualité, et la résilience continue du secteur face à la pandémie de Covid-19, qui a entraîné de lourdes pertes humaines et économiques au niveau mondial.

Afin de préserver la sécurité du produit, de respecter les normes sanitaires et de rapprocher le service des citoyens, la Fédération des boulangeries envisage l'ouverture de kiosques modernes spécialement aménagés à la vente du pain. Une telle initiative, souligne M. Abderrahmane, permettra d'offrir plus de 2 000 opportunités d'emplois permanents.

Actions pour stabiliser les prix du pain

En avril 2021, la Fédération mauritanienne des boulangeries et pâtisseries a signé un protocole d'accord avec le ministère du commerce pour fixer les prix du pain afin d'assurer qu'ils ne soient pas influencés par la hausse des prix de sa matière première.

Cet accord a permis de fixer le prix de la baguette de pain de 275g à 10 MRU est la baguette de 140g à 5MRU.

Selon le président de la Fédération, ces mesures ont été prises pour empêcher la manipulation des prix et poids du pain, compte tenu de la hausse récente des prix du blé et de ses dérivés à l'échelle mondiale. Au sujet d'une question relative à la situation des distributeurs qui ont été touchés par ces mesures, M. Abderrahmane a expliqué que la fédération a su la nécessité de supprimer toutes les charges liées à la distribution et aux invendus qui sont susceptibles d'occasionner des spéculations au niveau des prix et poids du pain, surtout dans un contexte où le prix de la tonne de farine a passé de 126 000 A-UM

à 190 000.

Il a souligné qu'il s'agit là d'une nouvelle réglementation par rapport aux conditions de distribution et de vente du pain.

« Le pain est un produit sensible, dont la vente n'as pas besoin d'intermédiaires qui ne font pas nécessairement partie au processus commercial. Cette opération doit se limiter entre producteur et consommateur » ; a-t-il noté.

Ces intermédiaires constituent un facteur spéculatif sur le marché, étant donné qu'ils détenaient le contrôle des prix et de la qualité du pain, en faisant parfois augmenter la quantité du pain au détriment de sa qualité afin de faire de gros bénéfices.

C'est pour cette raison, dit-il, que la fédération s'active pour l'organisation du secteur notamment en ce qui est du contrôle permanent des prix du pain, et de faire de la qualité le seul critère de concurrence. Dans ce cadre, des responsables ont été mis en place au niveau de toutes les moughataas, chargés de surveiller les boulangeries et d'y faire respecter les normes de production et de la commercialisation exigées dans les cahiers de charges.

Par ailleurs, cette nouvelle stratégie de réglementation, poursuit le président de la Fédération, a permis de rationaliser les ressources en matière première. C'est ainsi que la consommation de la ville de Nouakchott en matière de farine est passé de 300 tonnes par jour à 170 tonnes environ, ce qui signifie que le besoin réel était seulement de 170 tonnes.

Toutefois, dans un marché devenu de plus en plus concurrentiel, le président de la Fédération mauritanienne des Boulangeries et Pâtisseries a lancé un appel aux investisseurs du secteur pour faire preuve de responsabilité dans le cadre d'un libéralisme sain où la qualité du produit s'érige comme seul critère de concurrence positive.

Fédération des Services et Professions libérales :

Un rôle majeur dans la consolidation du climat des affaires

Par Mamadou THIAM

Active ces dernières années sur le terrain, la Fédération des Services et Professions libérales (FSPL) est l'une des structures les plus dynamiques de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM). Elle est la première fédération à répondre au règlement statutaire de l'UNPM relatif au renouvellement des fédérations à l'échéance de leurs mandats.

Affiliée à l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), la FSPL, a été fondée, le 09 Mai 2006, suite à la restructuration opérée à la Fédération des Services, Tourisme et Banques (FSTB) créée quant à elle au début des années 80 pour prendre en charge les secteurs de la Télécommunication, de l'activité portuaire et de l'expertise nationale....

La FSPL se veut un outil de promotion de l'activité privée en Mauritanie par l'amélioration du climat général des affaires et l'émergence de l'esprit d'entreprise citoyenne. Elle constitue un cadre de concertation et de promotion de l'activité privée en Mauritanie, à travers sa contribution au développement socio-économique du pays.

Elle regroupe en son sein plus d'une centaine d'entreprises opérant dans le secteur des services.

Les missions de la FSPL tournent autour de la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Elle mène également avec les Pouvoirs Publics, dans le cadre de ses prérogatives, une concertation afin de trouver les solutions appropriées aux problèmes auxquels sont confrontés ses adhérents. En assurant une veille sectorielle régulière au profit de ses membres, la FSPL œuvre pour la promotion du dialogue entre les partenaires sociaux. Et participe à l'encadrement et au perfectionnement des structures affiliées et leur réseautage et mise à niveau.

La FSPL ambitionne de participer au développement socio-économique du pays. C'est dans cette optique qu'elle œuvre pour la promotion d'un progrès social durable.

Elle participe de manière active à l'amélioration du climat général des affaires. Ainsi, elle contribue de façon efficiente à la facilitation de l'accès aux projets publics notamment avec une préférence nationale, à l'émergence d'un partenariat Public/Privé, et enfin à un transfert de compétence...

Dans un mot prononcé lors de la quatrième Assemblée générale de la fédération des services et des professions libérales, le 1er février 2021, le président de la fédération des services et professions libérales, M. Mohamed Ould Waled, avait insisté sur le rôle majeur de la structure dans la consolidation du climat des affaires, qui se traduit par l'amélioration du cadre juridique régissant les entreprises



et le développement de mécanismes appropriés pour l'investissement, tels que le code des transactions publiques et la loi de partenariat entre le secteur public et privé (PPP). La FSPL entend mener une action permanente en vue de l'émergence de l'entreprise citoyenne. Présidant l'Assemblée générale, le ministre de l'Équipement et des Transports, M. Mohamedou Ahmed M'haimid, a déclaré que le bureau national du patronat mauritanien est considéré comme partenaire actif et stratégique du gouvernement en matière de développement, raison pour laquelle le gouvernement attache une importance particulière à ses activités.

Le ministre a indiqué que ce partenariat se reflète

à travers le programme du Président de la République, qui accorde au secteur privé une part importante du plan de relance économique.

Il a précisé que la crise de la pandémie du Covid-19 a fortement impacté les services des transports de manière générale et partant le tourisme, qui a particulièrement pâti du manque à gagner consécutif à la fermeture des frontières. Il en a résulté un déficit considérable du secteur des transports, un tassement de la filière et un marasme économique, de façon globale.

Lors d'une réunion de prise de contact et d'échanges, le 3 mars 2021, entre le président de l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM) Zeïn ElAbidine Ould Cheikh Ahmed avec le nouveau bureau élu de la Fédération des services et professions libérales, son président Mohamed Ould Waled avait rappelé que "le secteur des services, très varié et très large, est l'élément distinctif de notre fédération par rapport aux autres activités économiques. Nous devons, suggère-t-il, nous unir et nous professionnaliser, pour pouvoir générer une valeur ajoutée nationale spécifique dans un environnement économique mondial qui se restructure après les effets du Covid-19".

Le président de la FSPL avait lancé un appel : « Nous devons prendre nos responsabilités et les assumer pour faire correctement le travail qui nous est assigné et pour être aussi aux normes et standards internationaux pour réellement créer un label national de services ». Mohamed Ould Waled a dit ne pas douter des compétences du bureau avec lequel il doit partager toutes ces ambitions sur la qualité du travail qu'ils auront à offrir.



Le président de la FSPL avait enfin rassuré son bureau «par les messages assez positifs et les échanges avec le gouvernement et les autorités publiques, leur compréhension que le secteur privé est un partenaire unique et incontournable pour le développement de l'économie».

Salon National de l'Emploi : part active à la résorption du chômage

Rendez-vous annuel entre demandeurs d'emplois, gouvernement, privé et partenaires au développement, depuis 2012, le Salon National de l'Emploi, forum de rencontres et d'échange, meilleur cadre de concertation, avait abordé, dans ses deux éditions précédentes, la problématique de l'emploi en développant respectivement, un premier thème « Partenariat public/privé pour une meilleure adéquation "formation/emploi" », puis un second « La formation professionnelle est le gage du plein emploi ». L'objectif essentiel du Salon National de l'Emploi demeure la création d'un cadre professionnel adéquat au sein duquel se retrouvent le gouvernement, les institutions d'emploi publiques soient-elles ou privées, les établissements de formation, nos partenaires au développement et les chercheurs d'emploi eux-mêmes en vue d'analyser la problématique du chômage des jeunes pour que soit esquissée une feuille de route qui aboutisse à la solution de cette problématique et l'incitation des entreprises nationales à intégrer volontairement les préoccupations sociales dans leurs stratégies. Ainsi, la première édition de ce Salon a enregistré la présence de 28 sociétés des plus grands promoteurs en matière d'industries extractives, des banques et de services. Aussi, ce Salon a attiré plus de 20.000 visiteurs et a connu la remise de 6.700 CVs de jeunes chômeurs directement aux sociétés présentes ; de même 3.000 autres CVs ont été déposés sur le site électronique mis en ligne à cet effet.

La troisième édition du Salon de l'Emploi, tenues les 17 et 18 février 2015, au Palais des congrès de Nouakchott, était placée sous le thème « Les technologies de l'information et de la communication au service de l'auto-emploi des jeunes ».

L'événement s'était articulée autour de trois axes principaux : des communications ; des panels ; une table ronde sur le financement de l'auto-emploi.

La corrélation entre ce thème et l'emploi est d'autant plus patente qu'elle doit être mise à profit par l'ensemble des acteurs concernés pour favoriser l'auto-emploi des jeunes, et par-delà, inverser la courbe du chômage ambiant.

«Consciente du rôle socialement responsable qu'elle doit jouer, et dans l'optique d'apporter sa

PORTS

- Port Autonome de Nouakchott ;
- Port Autonome de Nouadhibou ;
- Port de Pêche Artisanale de Nouadhibou ;
- Port de TANIT.

contribution à l'effort des pouvoirs publics, du secteur privé et des partenaires au développement, la Fédération des Services et des Professions Libérales entend cette fois, à travers une nouvelle approche thématique, promouvoir l'entreprenariat par l'auto-emploi des jeunes, avait déclaré M. Mohamed Ould Waled, lors d'un discours prononcé au lancement officiel du salon.

«En effet, le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication, par son caractère dynamique et la mise en fonction prochaine de ses nouvelles infrastructures (câble sous-marin, backbône, etc.), ouvre des horizons nouveaux où la création et l'innovation occupent une place significative, de nature à générer de nombreuses opportunités d'emploi et d'auto-emploi pour les jeunes qui y trouvent, désormais, un terrain propice à l'épanouissement de leurs talents.

Animée par le souci constant de contribuer à l'affermissement de la recherche d'une meilleure adéquation formation/emploi, la Fédération des Services et

des Professions Libérales se propose de mettre en phare annuellement, à partir de cette édition, la spécificité d'un secteur d'activité (élevage, agriculture, pêche, mines, artisanat, tourisme, etc.) à travers le développement de thèmes porteurs d'opportunités d'auto-emploi», avait-il fait remarquer.

Abordant la problématique du chômage, le président de la FSPL avait énoncé qu'il « serait injuste et erroné de penser que le problème du chômage est spécifique à notre pays, étant donné que cette problématique est aujourd'hui de portée internationale. Les gouvernements du monde entier s'acharnent à élaborer les mécanismes et à mettre en œuvre des programmes en vue de contenir ce mal, eu égard

aux apports bénéfiques du plein-emploi, et des inconvénients du chômage des jeunes, et afin de mettre la jeunesse à l'abri des dérives, de l'extrémisme et du terrorisme.

En dépit des efforts multiples et efficaces entrepris par les pouvoirs publics, il incombe à nous tous ; secteur privé, partenaires au développement et établissements de formation à participer activement à la résorption du chômage des jeunes, à travers un suivi plus sérieux des résultats de notre présente rencontre ». En effet, le chômage des jeunes qui est considéré au plan international comme l'un des plus grands défis auxquels se trouve confronté notre monde d'aujourd'hui, constitue un handicap majeur au développement économique et social de nombreux pays, aux yeux de Ould Waled, particulièrement les pays en développement comme le nôtre, et menace la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

«A partir de ce constat et conformément à la volonté du Secteur Privé de contribuer à l'œuvre de construction nationale entreprise par les pouvoirs publics, la Fédération des Services et des Professions Libérales a décidé d'organiser un Salon National dédié à l'Emploi dans notre pays.

Par cette initiative, notre Fédération a voulu, poursuit-il, donner une plus grande visibilité à la dimension sociale des activités d'un secteur vital qui est celui du secteur privé mauritanien, et contribuer en outre à la recherche des solutions les plus appropriées à cette problématique».

« Notre ambition, déclare le président de la FSPL, à l'Union Nationale du Patronat Mauritanien consiste à faire du Salon National de l'Emploi, une manifestation annuelle pour se donner le temps de réaliser les nobles objectifs que cette manifestation s'est fixée, à travers la création d'un cadre approprié susceptible de rassembler, dans leur diversité, tous les acteurs concernés par cette question, à savoir les pouvoirs publics, les recruteurs potentiels, les structures de formation, les partenaires au développement et les demandeurs d'emploi eux-mêmes.





• Manutention



• Logistique



• Consignation



• Agents Maritimes



A cet égard, ces différents acteurs auront l'opportunité d'échanger entre eux sur le meilleur moyen de faire face à cette problématique ».

Les Statistiques du salon de l'emploi sont édifiantes.

30.000 participants contre 20.000 (lors de la première édition), 10.000 demandes d'emploi (9000 à la première édition) avaient été enregistrés lors de la deuxième édition à laquelle 33 entreprises et dix structures de formation avaient pris part.

En outre, lors d'un discours prononcé à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Journées Nationales des Ressources Humaines de Mauritanie, le 30 mai 2017, le président de la FSPL, M. Mohamed Ould Waled avait assuré que l'organisation de deux éditions du « Salon National de l'Emploi », nous a permis de constater la nécessité de promouvoir et développer les ressources humaines en tant que facteur déterminant dans toute stratégie de développement. Nous avons, alors, raison lorsque nous avons invité à la tenue de l'assemblée constitutive de cette association en marge de la troisième édition du Salon National de l'Emploi. Celle-là qui a adopté le principe de création de l'association Nationale des Ressources Humaines. Ainsi un groupe de gestionnaire des ressources humaines s'est engagé à matérialiser ce choix avec l'appui de notre Fédération et le soutien des responsables du Ministère de l'emploi à l'époque ».

Poursuivant, il avait indiqué que « Si le développement des richesses constitue l'axe de toutes les stratégies de développement dans les pays, il n'en demeure pas moins que les ressources humaines sont le tremplin qui permet d'y arriver. »

Dans ce contexte, le développement des ressources humaines requiert la mise en place de nouveaux mécanismes qui permettent aux établissements de s'adapter à un milieu impacté par plusieurs facteurs dont la mutation constante du cadre légal et réglementaire, l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le sens de

l'innovation et la volonté des entreprises à l'adaptation aux exigences des clients et des consommateurs, avait-il conclu.

Bilan satisfaisant

Réélu à la tête de la FSPL, le 1^{er} février lors de la quatrième assemblée générale placée sous le thème « ensemble pour relever le défi de la digitalisation de l'économie nationale », Monsieur Mohamed Ould Waled peut se targuer d'un bilan satisfaisant. Cette AG s'est tenue en application des recommandations du Comité Exécutif de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien et au terme du mandat statutaire de ladite Fédération.

Malgré la pandémie du Covid-19, le bureau sortant de la fédération a organisé plusieurs ateliers de formation et a également participé à de nombreux événements aux plans régional et international.

Il ressort que « le mandat écoulé de la FSPL a été caractérisé par le renforcement de la dynamique d'innovation, par la modernisation des structures et démembrements de la fédération et par le renforcement de la concertation Public/Privé. La concertation Public / Privé, cette fonction transversale, est par conséquent confiée à l'Union Nationale du Patronat Mauritanien ». Dans la foulée, l'Union Nationale du Patronat Mauritanien a organisé au mois de Février 2018 des journées de concertation Etat/Privé. En prélude de ces journées, les différentes sections affiliées à la FSPL ont tenu des réunions afin de soulever les problèmes auxquels sont confrontés leurs secteurs respectifs. Au cours de ces journées, le Président de la FSPL, M. Mohamed Ould Waled a présidé le panel dédié aux Secteurs des Services, Institutions Financières, Tourisme et Transports. Ainsi, des échanges fructueux entre public et privé ont eu lieu autour des doléances des représentants des secteurs ci-haut mentionnés avec les représentants des départements publics en charge de ces secteurs. Ces derniers ont exprimé leur disponibilité à accompagner la FSPL dont l'action sera prioritairement axée sur la réalisation des prestations et services suivant la qualité et les

normes internationalement requises.

Signalons à cet effet les réalisations par section.

Secteur de la manutention et de la consignation

Les Sociétés affiliées à cette section se rencontrent très souvent afin de discuter chaque fois qu'une question est posée.

Après la liquidation du Bureau d'Embauche de la main d'Œuvre Portuaire (BEMOP), le Bureau de la Fédération a encadré la prise en charge par ses adhérents des droits des dockers d'un montant de 15 850 000 MRU. La FSPL a pris part à la mise en place de la société de main d'œuvre portuaire SMOP et au Suivi de la Société de Développement des Infrastructures Portuaires avec l'étroite collaboration du Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (PANPA). Par ailleurs, la FSPL a organisé une Journée de concertation sur les modèles des cahiers des charges. Elle a activement participé au suivi de l'activité des entreprises dans les périodes de couvre-feu née de la crise de la pandémie COVID-19. Grâce à la relation nouée avec la Direction générale de la Sûreté Nationale, des autorisations de circulation ont été délivrées à différentes entreprises. La FSPL a également marqué sa présence aux travaux entre autres des commissions d'agrément des consignataires et des manutentionnaires ; - des commissions portuaires des Ports de Nouakchott et Nouadhibou ; - de la commission tripartite portuaire de Nouakchott ; - de la commission chargée de l'identification des problèmes liés au Corridor Nouakchott-Bamako. Elle a pris part à la mission d'opérateurs portuaires qui s'est rendue à Bamako au mois de Novembre dernier. Aussi, la section a été sollicitée en 2015 pour faire face à la congestion du terre-plein du Port Autonome de Nouakchott, suite à la décision de l'Etat visant à encourager la consommation du riz local, et une solution urgente a été trouvée.

Secteur de l'expertise nationale

Relativement au Secteur de l'Expertise Nationale, des séries d'activités ont été initiées. Sur la lancée, une formation de mise à niveau des Bureaux d'Etudes Mauritaniennes financée par le Projet d'appui au Commerce et au Secteur Privé (Union Européenne) a été organisée par la FSPL. Après avoir pris part à la réunion de concertation avec la mutuelle des Petites et Moyennes Entreprises, la FSPL a procédé à l'organisation d'une session de formation sur les procédures de passation des marchés publics en collaboration avec l'autorité de Régulation des Marchés Publics. Par ailleurs, la FSPL a participé au processus d'élaboration de la SCAPP 2016-2020, pour lequel la Fédération a fait parvenir ses avis à la commission nationale chargée de ce dossier. Tout comme, la FSPL a participé à l'élaboration du cadre juridique sur la zone Franche de Nouadhibou. Enfin, la FSPL a pris part à l'organisation de la Journée sur le Climat des Affaires.

Notons l'élection d'un Bureau d'Etude Mauritanien à la tête de la Fédération des Consultants Arabes et Africains. Aussi la Section a assisté à des rencontres avec les Ministres de Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire afin d'associer la profession dans toutes les décisions touchant son domaine. Avec le ministre des Finances, il s'agissait de discuter de la réglementation de la profession. Lors de la promulgation de la loi relative au Partenariat Public- Privé, la Fédération des Services avait manifesté ses souhaits afin que les textes d'application qui seront pris, puissent prendre en compte la notion de préférence nationale telles que stipulée dans les articles 39 et 40 du Code des Marchés Publics. Lors de la prise de contact avec le Ministre des Finances, il a été question de la redynamisation de la commission d'agrément des Bureaux d'Etudes. Dans ce cadre, une commission regroupant des représentants de la Section et la Direction de Promotion de l'Investissement Privé a été créée.

Secteur du transit

La Section des transitaires a occupé une importante place dans l'activité de la FSPL, durant ce mandat. Ainsi, la Fédération a continué à encadrer cette section en vue de la rendre de plus en plus professionnelle et ancrée dans le tissu économique structuré. Sur la lancée, il a été procédé à l'organisation d'une session de formation et de renforcement des capacités au profit des transitaires organisée conjointement avec la Banque Mondiale auprès d'une structure de formation et management. Une session de formation sur la nouvelle version SYDONIA a été initiée à cet effet. Rappelons l'aménagement des salles de traitement informatique du Port Autonome de Nouakchott, et le renouvellement de son équipement ; l'Aménagement et renouvellement des équipements des salles de traitement Informatique de Nouakchott Ville, des aéroports de Nouakchott et

- Bureaux d'études ;
- Bureaux d'architectes de contrôle technique ;
- Bureaux d'experts comptables ;
- RH, formation.

Nouadhibou ainsi que de la ville de Rosso. Il a été procédé également à l'aménagement et équipement d'une salle de traitement informatique pour la Zone Franche de Nouadhibou ; la Mise à jour de la base de données des badges d'accès du Port Autonome de Nouakchott. La section a participé à l'organisation de missions de contrôle et de suivi des travaux dans les salles de traitement informatique au niveau des salles de traitement informatique au niveau des bureaux des douanes à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso. La représentation de la Section a été conviée au sein de la commission chargée de l'identification des problèmes du Corridor Nouakchott – Bamako. En outre, elle a participé à la mission d'opérateurs portuaires qui ont visité le Mali en 2017, dans le cadre de la redynamisation du Corridor Nouakchott – Bamako.

Secteur des technologies de l'information et de la communication

La section des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a continué de travailler

avec les Pouvoirs publics sur toutes les questions intéressant la profession, notamment le projet de loi d'orientation relative à la Société Mauritanienne de l'Information (SMI). Mais aussi le projet de loi sur la cybercriminalité ; également le projet de loi sur les transactions électroniques ; Projet de loi sur les données personnelles ; et enfin sur le projet de loi sur la cryptologie. La section des Technologies de l'Information et de la Communication a participé à l'organisation de la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information. La FSPL a parrainé avec la Banque Mondiale la compétition Mauri-App-Challenge dont le premier prix a été décerné par la Fédération. Aussi, la section a participé aux travaux du comité technique chargé de statuer sur le cadre juridique des Centres d'appels en Mauritanie. De manière efficiente, la FSPL a marqué de sa présence aux travaux de l'atelier relatif à la mise en place d'un incubateur pour la création d'entreprises TIC. Mais aussi à l'élaboration d'une étude relative à la mise en place d'une technopole à Nouakchott. Et enfin, à l'atelier de présentation des réformes sectorielles des TIC. Egalement, la Fédération a contribué à la conception et montage du plan de riposte COVID-19 présenté aux Bailleurs de fonds. Elle a procédé à l'élaboration de la proposition du patronat au gouvernement pour la mise en place d'un plan de relance économique après COVID-19 ; à la proposition de révision des textes relatifs aux marchés publics. Elle a été conviée à la Convention Patronat / Gouvernement relatif à l'insertion de 6 000 chômeurs. La FSPL a été présente aux différentes réunions de concertation Public / Privé. Mais aussi aux audiences accordées par Son Excellence le Président de la République et le Premier Ministre au Bureau du Patronat.

Les organes de la FSPL sont constitués de l'Assemblée Générale, du Bureau National, des Bureaux des Sections et du Secrétariat Général.

Concernant les actions sociétales, la Fédération des services s'investit dans des actions sociétales à travers : le Parrainage du Salon National de l'Emploi, des Associations des Gestionnaires des Ressources Humaines ainsi que des Associations diplômés chômeurs.

Relativement à la Promotion de l'Ecosystème, la FSPL a soutenu le Mauri-app challenge, la Semaine de l'entrepreneuriat en Mauritanie, les Nuits de retrouvaille des entrepreneurs et jeunes diplômés, les Incubateurs et la startup.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- Opérateurs télécoms ;
- Sociétés de réseaux ;
- Distributeurs informatiques ;
- Fournisseurs de Service ;
- Incubateurs ;
- START UP.

Fédération des Institutions Financières :

« Ce sont les institutions financières qui financent l'économie »

Amadou SY

Deux ans déjà que le monde vit au rythme de nouvelles vagues de coronavirus. L'apparition de cette pandémie a bouleversé la marche du monde, notamment l'économie exsangue des pays en développement. En Mauritanie comme ailleurs, les institutions financières ont été en première ligne pour contribuer à stabiliser l'économie en vue d'une relance rapide. Elles sont regroupées en associations professionnelles, elles-mêmes réunies au sein de la Fédération des Institutions financières (FIF). Cette dernière est membre de l'Union nationale du Patronat mauritanien (UNPM), principal interlocuteur des pouvoirs publics en ce qui concerne le secteur privé.

La FIF est née en 2007 à la suite de l'éclatement de la Fédération des Banques, du Tourisme et des Services (FBTS). Selon Me Aliou Sall, conseil de la FIF que nous avons rencontré, la création d'une fédération dédiée aux institutions financières, s'explique par le fait que celles-ci avaient des préoccupations spécifiques favorisées entre autres par l'accroissement des membres (institutions financières), dont les proportions en termes d'importance et de volume ont connu un bond certain.

En fouillant dans les textes qui régissent la fédération, on peut lire que « la FIF est l'organisation patronale qui représente tout le système financier mauritanien. En plus des institutions financières privées, la FIF intègre « les entreprises financières publiques comme la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et Mauripost ». Outre la défense des intérêts de ses membres, la FIF « travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, sous l'égide de l'UNPM, pour le succès de la mise en œuvre des politiques de développement nécessitant la collaboration et l'appui du secteur privé », lit-on.

Election à la tête de la FIF

Elu président de la FIF en mai 2021, M. Mohamed Bouna Moutar, directeur général de la Banque El Amana a annoncé « la mise en place d'un ambitieux plan stratégique visant le développement et la promotion du système financier national dans toute sa diversité ». Dans le rapport d'activité de l'UNPM que nous avons évoqué plus haut, il est fait état du rôle du secteur privé, en tant que « moteur de l'économie et gage d'un développement durable ». Pour y parvenir, il faudra nécessairement compter sur les organisations membres de la FIF dans la mesure où ce sont elles qui financent l'économie.



Actions en période de pandémie

D'après la FIF, l'une des réalisations majeures de la fédération a consisté en « une implication effective dans les mesures mises en place très rapidement par les pouvoirs publics, pour garantir la résilience de l'économie nationale face à la pandémie de la covid-19 ». Selon l'UNPM à laquelle la FIF adhère, les acteurs économiques « ont contribué au Fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus à hauteur de 120 000 229 MRU, tout en prenant en charge les citoyens de retour de l'étranger pendant la période de quarantaine ». Questionné sur l'impact réel de la FIF sur le quotidien des mauritaniens, le responsable de la FIF a martelé que « l'économie marche globalement grâce au financement bancaire. Le financement social à travers la microfinance, a un impact positif sur les petites activités tandis que les assurances assurent la partie liée à la garantie des risques et des responsabilités civiles ».

Insuffisances et doléances

Interrogé sur les difficultés que les citoyens rencontrent souvent avec les institutions financières, Me Sall a souligné qu'il y a toujours « des insuffisances et que les organisations tentent de corriger à travers la formation notamment, pour améliorer la qualité du service ». Selon lui, chaque secteur de l'UNPM, dont celui financier, prépare « une note annuelle sur ses activités, en termes de réalisations mais aussi d'identification de problèmes énumérés sous forme de doléances » et cela dans la perspective de la promotion et du développement du secteur financier. Pour le conseil de la FIF, les doléances qui figurent dans les rapports, « consistent généralement à identifier des problèmes qui peuvent concerner le droit fiscal, l'état-civil, une organisation administrative

etc... ». Ainsi donc, la FIF pose les problèmes et demande à l'Etat de les aider à améliorer le travail. D'après la FIF, l'implication de l'Etat aux côtés des institutions financières, permet de faire face aux insuffisances et lacunes qui ne peuvent être solutionnées en interne par les institutions.

Améliorer les prestations des assureurs

L'un des griefs que l'on entend souvent à l'encontre de certaines organisations de la FIF, notamment aux membres de l'Association Professionnelle des Assureurs de Mauritanie (APAM), c'est « la difficulté de jouir pleinement de l'assurance automobile en cas d'accident ». Plusieurs automobilistes que nous avons rencontrés, avouent « ne faire recours qu'aux règlements à l'amiable en cas de choc, pour éviter les va-et-vient incessants et contreproductifs, pour bénéficier de la couverture à laquelle ils ont pourtant souscrit ».

En parcourant le rapport 2019-2021 de l'UNPM, on peut constater que le point n°5 des doléances de l'association des assureurs, appelle à « la révision des primes d'assurance automobiles » qui sont jugées « dérisoires par rapport à la pratique dans la sous-région ».

Recouvrement des créances bancaires

Autre élément soulevé par le rapport de l'UNPM : l'adoption d'une loi sur le règlement des créances bancaires. Dans ce document, il est écrit que « l'UNPM a adressé des propositions au Premier ministre sur les procédures légales de recouvrement des créances bancaires et le suivi du processus d'adoption du projet de loi après la première lecture par l'Assemblée nationale et mettant en garde contre les dangers consécutifs au retard de son adoption ».

... Confiance

Nous avons demandé à Me Sall, de nous expliquer en quoi l'adoption et la promulgation d'un tel texte peut être utile au bon fonctionnement de l'activité économique. A ce propos, il dira que « le secteur bancaire est sensible dans la mesure où c'est lui qui finance l'économie », soulignant que « les enjeux ne sont pas au niveau des clients particuliers qui peuvent demander de petits prêts », mais surtout au niveau des prêts importants que peuvent effectuer les opérateurs économiques. « Ils viennent s'endetter auprès des banques. Cela nécessite une garantie, la sûreté en droit, elle peut être un domaine foncier avec un titre foncier ». Lorsque l'opérateur économique qui contracte un prêt important n'arrive plus à faire face à ses obligations, « une procédure est engagée pour acquérir le titre foncier, le vendre et récupérer l'argent », indique Me Sall.



... Lourdeurs administratives

Lorsqu'on s'engage dans la procédure évoquée ci-dessus, et « qu'elle devient lourde, difficile à mettre en œuvre, les banquiers vont avoir peur de prêter de l'argent (...) à la longue, si on n'arrive plus à recouvrer les biens, on fait faillite », souligne Me Sall. Ainsi, avoir un droit de recouvrement des créances, fluide et facile à mettre en œuvre « encourage les institutions financières à prêter de l'argent » et c'est l'économie du pays qui en profite et par ricochet, les citoyens employés par les entreprises bénéficiaires des prêts ou encore les acteurs qui fonctionnent grâce à la microfinance.

Après l'adoption du texte en conseil des ministres, le ministre de la Justice d'alors, Dr Haimoud Ould Ramdhane avait déclaré que « les dispositions prévues au titre de ce projet de loi permettront (aussi ndlr) aux institutions financières la mise en place de procédures pour éviter de telles pratiques (déficit de garanties ndlr), grâce à une connaissance de la surface financière du créancier, d'une réelle évaluation de ses biens mis en garantie et de leur enregistrement, a-t-il ajouté.

Pour rappel, les ressources dont disposent les institutions financières, les banques en particulier,

✓ La réalisation d'une étude portant sur un plan de relance de ce sous-secteur de l'économie monétaire ;

✓ La mise en œuvre d'une réforme institutionnelle de ses entités ;

L'élargissement des compétences des Bureaux de change par l'exploitation de certains créneaux financiers comme, entre autres, les instruments de paiements ou de retraits de la monétique (cartes bancaires internationales, etc.), le factoring financier, etc ;

L'acquisition d'un logiciel comptable qui sera le backoffice du logiciel actuellement utilisé par les bureaux de change (FrontOffice) avec son actualisation et sa mise-à-jour.

proviennent essentiellement des dépôts de leurs clients qui peuvent être prêtés à d'autres particuliers ou entreprises (...) mais aussi de leur pouvoir de création monétaire. Ce dernier point signifie que les banques peuvent accorder des prêts importants à des opérateurs économiques, sans qu'il y ait les dépôts correspondants par des clients. Ces dernières années, plusieurs institutions financières ont mis la clé sous le paillason. De nombreux acteurs du secteur financier estiment que le fait de se doter

d'une loi qui facilite le recouvrement des créances bancaires, sera de nature à assurer de la stabilité économique et à favoriser la création de richesses. De son côté, la FIF affirme qu'elle « ne ménagera aucun effort pour être à la hauteur des attentes de ses membres et des autorités pour que le pays dispose d'un système financier national solide, professionnel au service du développement de la collectivité nationale ».

Les Banques (APBM)

L'Association Professionnelle des Banques de Mauritanie (APBM) est l'organisation professionnelle qui regroupe toutes les banques agréées en Mauritanie. Aujourd'hui, elle est composée de dix-neuf membres.

Elle a pour objectif la défense des intérêts de ses membres. A ce titre, elle travaille principalement en étroite collaboration avec sa structure de tutelle à savoir la Banque Centrale de Mauritanie pour renforcer sa contribution au financement de l'économie nationale. Elle a pu mobiliser beaucoup de ressources financières durant plusieurs années pour le développement économique grâce au renforcement des capacités du capital humain de ses membres à travers le Centre de Formation Professionnelle Bancaire et ses différents accords de partenariat avec l'Ecole Supérieure de Banque de Paris. La formation professionnelle diplômante des banques a connu d'excellents succès.

Les Assurances APAM

Le secteur des assurances composé aujourd'hui de 17 sociétés dont une mutuelle santé a réussi, grâce à l'action dynamique de l'Association Professionnelle des Assureurs de Mauritanie (APAM), à imposer une meilleure organisation du secteur ainsi que l'instauration et la préservation d'un climat de confiance et de solidarité entre toutes les compagnies par la promotion d'une concurrence saine et loyale dans le respect de la réglementation en vigueur. L'APAM a apporté une contribution très appréciée dans la rédaction du Rapport Général sur l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) sur le Blanchiment des Capitaux et la Lutte contre le Terrorisme.

La Microfinance (APROMI)

Les institutions de microfinance en Mauritanie, en vertu de l'ordonnance N° 2007.005 du 12 janvier 2007 portant réglementation des établissements de microfinance en Mauritanie, se sont regroupées au sein d'une Association Professionnelle dénommée «APROMI» pour d'une part, consolider leurs rapports et renforcer les liens de coopération entre elles et d'autre part, réaliser les intérêts communs de la profession dans le cadre du respect des lois et règlements en vigueur.

Les bureaux de change (UBC)

L'Union des Bureaux de Change (UBC) est une association regroupant dix-neuf sociétés de change de Mauritanie, agréées par la BCM dont les activités se déclinent en temps réel et sur toute l'étendue du territoire national en y installant des succursales et bureaux. Elle est membre de l'UNPM, à travers la fédération des institutions financières dont elle partage les principes et les valeurs. L'UBC a pour objectifs la défense des intérêts de ses adhérents, d'être un interlocuteur des pouvoirs publics en matière de politique de change ; de permettre aux résidents et non-résidents, personnes physiques ou morales, de disposer

en permanence de mécanismes de paiement en devises étrangères, de donner aux colonies mauritaniennes à l'étranger la possibilité de rapatrier leurs avoirs par un circuit officiel et sûr, de contribuer à la lutte contre le chômage, d'offrir aux touristes et visiteurs étrangers de la Mauritanie un accueil de qualité et un change sûr et raisonnable, etc.

Mais, comme presque tous les secteurs de la vie économique (nationale et internationale), le secteur du change a été confronté à des difficultés de plusieurs ordres, aggravées par la pandémie du covid-19 qui sévit depuis début 2020.

L'Union des Bureaux de Change (UBC), depuis sa naissance, s'est investie pour l'épanouissement du sous-secteur du change, en dépit des activités parallèles et du marché noir auxquels elle a fait face.



PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'APROMI



- Contribuer à l'émergence progressive de stratégies communes pour la diffusion et la pérennisation de la Microfinance en Mauritanie ;



- Représenter ses membres comme interlocuteur collectif, crédible auprès du Gouvernement, du secteur privé, des établissements bancaires et financiers, des bailleurs de fonds, des partenaires au développement, etc. ;



- Servir de cadre d'études, d'analyse, de réflexion, de recherches relatives à la Microfinance ;



- Servir de cadre d'identification, de mobilisation des ressources financières, de formation au profit des IMF, de leur personnel et de tous les acteurs intervenant ou accompagnant le secteur ;



- Veiller au respect par les IMF de la réglementation en vigueur et du code de déontologie de la Microfinance ;



- Créer et consolider les rapports étroits permanents et utiles, tout en assurant la complémentarité entre les membres et améliorer la crédibilité des IMF ;



- Gérer une base de données sur les compétences internes aux IMF membres pour assurer des prestations à la demande.



Le Tourisme en Mauritanie :

Des revenus sûrs et des opportunités d'emploi en pleine croissance

Par Med Abderrahmane
Med Yehdih et Hawa Deme

Le secteur du tourisme représente en Mauritanie un créneau important de l'économie compte-tenu de ses multiples avantages et ses retombées bénéfiques sur la population de manière générale, et pour les habitants des sites touristiques en particulier. Tous les promoteurs de ce secteur, que ce soit au niveau de l'hôtellerie, la restauration, les salles de cérémonie ou autres sont regroupés au sein de la Fédération mauritanienne du tourisme (FMT), affiliée à l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM) et qui exerce ses activités depuis 2006, a expliqué M. Merhbe Khnave, secrétaire général de cette fédération.

La FMT offre actuellement pas moins de 10.348 emplois permanents et plus de 6000 occasionnels, s'est félicité M. Khnave dans un entretien avec le magazine Horizons. L'employabilité du secteur dépend toutefois de la saison touristique qui se situe, généralement, entre octobre et avril.

Rôle du Hajj et de la Oumra dans la promotion du tourisme

Parlant de la saison religieuse, communément appelée « période de Hajj et de la Oumra », le secrétaire général de la fédération a expliqué que les agences de tourisme fleurissent durant cette période des recettes générées par les activités de pèlerinage et de l'Oumra, qui sont des devoirs religieux chers pour les mauritaniens et y dépensent des fonds énormes.

Au total 10.000 « Moutemirine » et 1200 pèlerins sont enregistrés, annuellement, en saison normale. Ce genre d'activités touristiques engendrent énormément d'opportunités d'emploi », note M. Merhbe.

Il a ajouté que sa fédération encadre ses activités et qu'elle se concerte avec les opérateurs et l'Etat, représenté par le département ministère du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme au sujet des démarches à suivre pour la mise en œuvre et la préparation des stratégies, et les conduites à tenir pour l'orientation et la commercialisation du produit national mauritanien pour affiner davantage le secteur et intensifier sa contribution à l'économie nationale, et



surtout l'emploi.

« Nous sommes là en tant que fédération pour défendre et orienter le produit mauritanien vers la commercialisation dans la zone saharienne », a-t-il insisté.

Conséquences de la Covid-19 sur le secteur touristique

Parlant des conséquences de la crise sanitaire, le secrétaire général a fait remarquer, avec regret, que le secteur a été touché de plein fouet depuis le déclenchement par la pandémie de la Covid-19 qui secoue le monde depuis 2019. Ainsi plusieurs activités du secteur étaient contraintes à l'arrêt et les vols stoppés. « C'est le confinement total. Il n'y a plus de clients qui viennent ».

Cette situation inédite, dit-il, a également affectée les frontières sur lesquelles les transports touristiques se sont arrêtés. « C'est le cas aussi pour les hôtels, les restaurants et les salles de cérémonies qui ont fermé leurs portes et renvoyé leurs personnels au chômage avec tout ce que cela engendre comme conséquences sociales ».

Il a ajouté qu'avec cette situation on peut dire que le tourisme est un secteur sinistré qui peine, jusqu'ici, à trouver son rythme normal. Des promesses sont faites au sujet de la mobilisation des moyens pour soutenir les acteurs afin qu'ils investissent encore dans le secteur et d'y rester ».

Spécificités du secteur

Parlant des spécificités du secteur et de ses multiples avantages, M. Merhbe a regretté que la Mauritanie

n'ait pas encore compris l'utilité du secteur du tourisme ; secteur dont le coût d'investissement se chiffre à un montant de 98.000 milliards d'Ouguiyas. Il constitue un secteur économique très riche dont les produits sont pérennes, et il est le seul capable de développer l'économie nationale, contrairement à d'autres comme les mines, la pêche et l'agriculture, qui sont des secteurs tarissables.

Tâches et missions de la Fédération nationale du tourisme

Pour maintenir la compétitivité du secteur et pérenniser sa rentabilité, la fédération du Tourisme œuvre continuellement, selon son secrétaire général, pour que la Mauritanie reste toujours une destination privilégiée des touristes.

Elle encourage les promoteurs du secteur à rester toujours ouverts, accueillant, rénovant et actifs afin que la Mauritanie conserve toujours sa place sur le marché mondial.

Au plan des infrastructures touristiques, le patron de la fédération a déclaré que sa structure essaye de développer les infrastructures d'hébergements, d'hôtellerie, et de former une main d'œuvre qualifiée pour promouvoir davantage ce secteur porteur d'emploi.

De même, le bureau exécutif de la Fédération du Tourisme a poursuivi ses efforts visant à diagnostiquer les problèmes du secteur et entrevoir les solutions appropriées pour le redynamiser et rehausser le niveau de la performance de ses acteurs.

Difficultés de la saison en cours

S'agissant de la saison en cours, le secrétaire général a noté qu'elle enregistre des difficultés en lien avec la pandémie de la Covid-19.

« Pour y remédier la fédération multiplie ses efforts le mois dernier pour que les vols charters arrivent à Atar. » Finalement on a pu surmonter certaines difficultés et le 1er charter est arrivé à Atar le 11 décembre 2021. Et avec la nouvelle crise de pandémie de la Covid-19, le nombre de touristes arrivés à Atar a chuté de 143 à 42 », dit-il.

Et cela donne un mauvais résultat pour le prochain vol, jusqu'à présent c'est inquiétant pour nous qu'il n'y aura pas un nombre de touristes suffisant pour cette saison.

Le premier vol a amené 143 touristes, le deuxième 108 et le troisième entre 105 et 104, et le dernier vol avait abord un nombre situant entre 60 et 42 touristes. Cela signifie une régression notable des visiteurs du fait de la crise sanitaire mondiale.

Ce ralentissement de la saison, dit-il, est encore plus visible par rapport aux touristes qui viennent habituellement par voie terrestre, dont le nombre ne cesse de s'anéantir avec tout ce que cela engendre comme conséquences pour les opérateurs du secteur, surtout l'absence des entrées en devise et d'occasions d'emploi des mauritaniens en situation de chômage.

« Pour la saison prochaine nous essayerons d'améliorer les infrastructures touristiques, d'affiner la situation du secteur, de mobiliser des appuis technique et financier, et l'initiation des formations », poursuit-il.



OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Maintenir la compétitivité du secteur et pérenniser sa rentabilité;
- Développer les infrastructures et former une main d'œuvre qualifiée ;
- Redynamiser et relever le niveau de performance des opérateurs ;
- Garantir à la Mauritanie son statut de destination privilégiée.

Participation aux salons internationaux

Au plan de la commercialisation extérieure du produit touristique mauritanien, le secrétaire général a expliqué que pour parvenir à cet objectif la fédération s'attèle à assurer une présence effective et porteuse dans les différents salons internationaux de tourisme comme, par exemple, les européens qui constituent, généralement, l'occasion de nouer des partenariats avec les promoteurs qui manifestent de l'engouement pour les produits nationaux.

« Ce genre d'opportunités permet de mieux présenter le pays et de lui donner une bonne image sur la scène internationale en mettant en avant des potentialités et des atouts rares dans d'autres destinations comme la sécurité, surtout l'approche sécuritaire entreprise par les pouvoirs publics ; approche qui a permis la levée progressive de l'interdiction touchant la Mauritanie en tant que destination touristique. », a-t-il fait remarquer.

Des facilités significatives

Au sujet du soutien qu'apporte le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat, M. Merhbe s'est dit fier de l'appui et de l'accompagnement apportés à son organisation, à travers, notamment la diminution des frais de visas et l'ouverture de guichets du département au niveau des principaux points de passage terrestres et aéroports.

Ces démarches, dit-il, ont eu des retombées économiques encourageantes en permettant le passage des caravanes terrestres qui transitent par les divers points de passage dans le pays.

S'agissant des infrastructures touristiques, le secrétaire général a déclaré que sa fédération apporte aux opérateurs du secteur l'encadrement et le soutien technique, afin de les encourager à l'investissement dans la construction des hôtels, des auberges, des salles de cérémonie et des restaurants modernes qui répondent aux exigences du développement des services et au goût collectif des consommateurs.

Au plan juridique, la fédération est parvenue, selon le secrétaire général, à la révision de l'arsenal juridique qui régit le Tourisme, et ce en collaboration avec le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, et à travers des journées de concertation

et différents forums ainsi que de nombreuses réunions, soldées par un consensus sur les résultats du mandat écoulé.

« Ces résultats actualisent l'arsenal juridique existant, développent et promeuvent le secteur et opèrent une sélection qualitative de ses acteurs. Nous continuons à suivre ces résultats jusqu'à ce qu'ils se concrétisent dans des lois, décrets et arrêtés servant les intérêts du secteur du tourisme et de ses opérateurs ».

En ce qui concerne les questions du pèlerinage et de la Oumra, la fédération a accompagné les succès importants obtenus par les agences organisatrices de ces activités essentielles en développant le système de services fournis aux pèlerins et à ceux qui font la Oumra tant au niveau de la préparation en Mauritanie qu'au niveau de la mise en œuvre sur le terrain dans les Lieux Saints au Royaume d'Arabie saoudite.

Cela s'est traduit par un partenariat efficace basé sur la confiance mutuelle et les intérêts communs entre les secteurs public et privé, ainsi qu'un niveau élevé de coopération et de compréhension entre la Fédération, d'une part, et l'ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Nouakchott et les autorités officielles et civiles saoudiennes concernées par l'organisation du Hajj et de la Oumra ; d'autre part.

Ce partenariat a été couronné par la signature d'un accord entre le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel et la Fédération du Tourisme au sujet de la gestion de toutes les questions liées au quota du secteur privé dans l'organisation du « Hajj » et de la « Oumra », ainsi qu'un certain nombre d'accords avec des institutions en charge du « Tawaf » et plus généralement des prestataires de services du Royaume d'Arabie saoudite.



Fruit d'une volonté sincère, une vision perspicace et un partenariat efficace entre les secteurs public et privé, ces avancées se sont déroulées dans un contexte social particulier et une récession économique imposée par la pandémie de la Covid-19.

Certes, dit-il, existe encore des défis qui doivent être relevés, et nous espérons voir les différents départements ministériels accélérer et parachever les procédures nécessaires à la mise en œuvre des ap-

puis alloués à ce secteur dans le cadre du programme prioritaire élargi annoncé par Son Excellence le Président de la République à la fin de l'année 2020.

« Aujourd'hui les différents promoteurs de ce secteur vital à différents niveaux sont dans le besoin d'obtenir des soutiens directs et indirects, et surtout de recevoir des prêts concessionnels qui garantissent un nouveau décollage de ce secteur dans le contexte des nouveaux défis, connus de tous. Pour ce faire, nous avons choisi de tenir la quatrième Assemblée générale sous le thème « le tourisme post-Covid 19, et les nouveaux défis », a-t-il constaté.

Au sujet de l'Emploi, et en concrétisation de l'accord conclu entre l'Union Nationale du Patronat Mauritanien et le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle par rapport à l'emploi de 6000 jeunes chômeurs, la fédération du Tourisme a engagé la formation de 260 jeunes dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et seront intégrés directement après la période de formation. « Il est prévu de porter ce nombre à 500 au cours des prochains mois ».

Il a noté que cette formation, première du genre, répond aux besoins des employeurs, mais aussi à ceux des demandeurs d'emplois, après avoir défini les métiers recherchés.

Un secteur qui se remet en dépit d'un environnement mondial défavorable

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (l'INSEE), « le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité ».

La Mauritanie constitue une destination privilégiée des touristes, européens, surtout, que certains touristes sont fascinés par un désert magnifique avec des dunes de sable dorées, des oasis verdoyantes, des produits artisanaux fabriqués avec finesse et textile, des belles étoiles, de la lune du soleil et surtout la sécurité.

Au plan culturel, les touristes apprécient chez les mauritaniens leur hospitalité légendaire, leur folklore et l'ouverture envers l'autre.

Après quelques années d'interruption, le secteur commence à se remettre et gagne de plus de clients, en dépit de la Covid-19 et la récession économique mondiale.

Des infrastructures se développent de manière fulgurante, surtout les hôtels, restaurants, auberge, agence de voyage et des guides et des professionnels touristiques.

En novembre 2021, le gouvernement de Mauritanie annonce la réouverture

de son Sahara aux touristes internationaux. Cette ouverture s'accompagne de la programmation d'un vol charter hebdomadaire entre Paris et Atar du 10 décembre 2021 au 2 avril 2022.

L'objectif est de viser plus de 10 000 touristes par an et de conquérir la clientèle espagnole. Le but poursuivi par le gouvernement mauritanien est de permettre aux chameliers, guides, chauffeurs et cuisiniers de voir leurs revenus augmenter.

Le pays possède de nombreux sites touristiques notamment dans la région de l'Adrar, on peut citer les villes de Aoudaghost, Chinguetti, Koumbi Saleh, Ksar El Barka, Ouadane, Oualata, Tichitt. On trouve également la structure de Richat près de Ouadane, l'oasis de Tergit ou encore les ruines médiévales de Ksar El Barka.

Pour émanciper certaines villes historiques, la Mauritanie organise année une rencontre culturelle grandiose dénommée festival des Cités du Patrimoine.

Ce festival constitue un rendez pour les décideurs, les acteurs locaux et les partenaires au développement pour étudier les moyens de faire sortir ces cités de l'état de léthargie, et d'en faire des villes résilientes et vivaces, tout gardant sa posture architecturale et patrimoniale.

Fédération Nationale de l'Elevage :

Nouvelle vision pour valoriser le secteur



***Par Baba Dianfa Traoré**

Depuis sa naissance, il y a des siècles, la Mauritanie, pays du désert, est connue pour son attachement aux ressources animales, particulièrement les camelins, bovins, ovins, caprins et même les équidés et asins. Il est, sans doute, établi que notre pays est, par excellence, un pays d'élevage. Compte tenu de l'importance de cette ressource, l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Agriculture et de l'Elevage (FAEM) a, lors de son congrès (9ème session ordinaire) tenu le 11 mai 2011, voté une résolution recommandant la création d'une Fédération Nationale de l'Elevage (FNE). Dans cette suite logique, lors de son congrès, tenu la même année, l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) a entériné cette recommandation créant ainsi la Fédération Nationale de l'Elevage. Pour la mise en œuvre de cette décision un Congrès a été tenu le 15 juillet 2015 et a donné naissance à la FNE. C'est ainsi que les éleveurs de toutes les wilayas et moughataas du pays ont répondu présents pour la circonstance dans un sursaut sans précédent, car ce secteur vital pour eux, a longtemps souffert de la marginalisation.

La Mauritanie compte, selon des données de la Fédération Nationale de l'Elevage (FNE), un cheptel considérable composé de 1.773.000 bovins, 1.389.000 camelins, 10.073.000 ovins, 6.714.000 de caprins. Ce cheptel est réparti dans trois zones d'élevage dont :

- la première et la plus importante est le Sud-Est (les deux Hodhs et l'Assaba) avec 64% de bovins, 49% d'ovins et caprins et 40% de camelins.

- La deuxième zone est le Sud-Ouest (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza) avec 37% de bovins, 44% d'ovins et caprins et 22% de camelins.

- La troisième zone est le Nord (Tagant, Adrar, Inchiri et Tiris Zemmour) avec 3% de bovins, 7% d'ovins et caprins et 38% de camelins.

En bon visionneur, l'Etat a tenu valoriser cette ressource inestimable. Pour accorder une vraie portée à ce secteur, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui a insisté sur le développement de notre production animale, a donné des instructions, le 31 mars 2021, dans la ville de Timbédra (Hodh Charghi), pour la mise en place de mécanismes efficaces afin d'assurer une utilisation optimale de cette richesse. Aussi, des structures ont été créées récemment pour valoriser les produits et sous-produits de cette ressource. Il s'agit notamment de la création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial dénommé la Mauritanienne des Produits de l'Elevage de l'ONARDEP (Office National de Recherches et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme) ou encore l'élaboration d'un plan de développement couvrant la période 2021- 2023 pour le lancement et la mise en œuvre de projets structurants pour valoriser tous les

produits animaux et créer une forte valeur ajoutée. L'objectif de ces innovations est de valoriser nos productions animales, de faire la promotion des chaînes de valeur, de créer une haute valeur ajoutée pour les différentes filières animales, d'améliorer la productivité et la compétitivité des produits et sous-produits de l'élevage afin de satisfaire les besoins nationaux mais aussi les exporter vers les marchés extérieurs.

De même, il existe des perspectives prometteuses afin d'intégrer le secteur dans l'économie nationale et créer une croissance économique significative avec des opportunités énormes d'emploi. Mais, pour relever les défis existants, il est important de développer les ressources humaines et l'encadrement pour avoir l'expertise requise. Il faut également mettre en place des moyens matériels, logistiques et techniques performants ayant pour finalité une transformation de produits de qualité exportables et concurrentiels. On ne peut passer sous silence une structure aussi indispensable que la Fédération Nationale de l'Elevage (FNE).

Contexte d'une FNE innovée

Conscient de l'intérêt grandissant de cette manne animale, l'Etat a affiché sa volonté réelle d'organiser la filière. Et, l'un des piliers de la stratégie de développement de cette ressource est la Fédération Nationale de l'Elevage (FNE), créée lors des assises de son Assemblée générale ordinaire. L'objectif de cette structure est de répondre d'une part aux attentes de plus en plus pressantes de ses adhérents mais aussi pour devenir un pan incontournable de l'essor de notre économie nationale.



La FNE est née de la volonté réelle des opérateurs privés du sous-secteur de l'élevage de se regrouper en associations sur la base de principes strictement professionnels. Son champ d'action s'étend à toutes les composantes du secteur de l'élevage organisées en son sein sous forme de sections ou de filières.

Des objectifs bien cadrés à atteindre

La FNE a pour but le renforcement de la représentativité et de la capacité de participation de ses adhérents aux actions de développement socio-économique du pays. Elle s'attelle également à défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Pour ce faire, elle s'est assignée plusieurs objectifs dont, entre autres : le renforcement des capacités de représentation, de coordination et de défense des intérêts de ses adhérents ; le renforcement des capacités de plaidoyer, de lobbying et de proposition sur les thèmes les concernant ; la mobilisation des ressources humaines et financières pour l'élevage. Il s'agit aussi de la mobilisation de ses adhérents autour des actions d'information, d'éducation et de vulgarisation ou du développement avec toutes institutions et organismes qui partagent ses préoccupations, un réseau solide et diversifié de partenariat au plan national, régional et international. L'importance socio-économique de l'élevage en Mauritanie s'explique par le fait qu'il représente près de 30% du PIB national et près de 80% du PIB du secteur agricole dans son ensemble. Notre pays recèle une ressource animale inestimable couvrant l'ensemble des wilayas du pays.

L'élevage contribue pour 30% du PIB

La lecture de l'évolution des investissements publics réalisés depuis l'indépendance démontre une incohérence en matière de choix stratégique qui prouve clairement que le rôle économique et social du secteur de l'élevage n'a pas été suffisamment pris en compte.

Il suffit pour cela de constater que le secteur agricole (avec au premier plan l'agriculture irriguée) absorbe en moyenne plus de 50% des investissements publics, alors qu'il n'entre que pour près de 5% dans la formation du PIB. Le secteur de l'élevage

absorbe, quant à lui, seulement 9% en moyenne des investissements publics alors qu'il contribue pour près de 30% dans la formation du PIB.

Le sous-secteur de l'élevage participe fortement à la constitution du revenu de 40 à 60% de la population du pays. Il assure l'autosuffisance alimentaire en viandes rouges du pays, et procure de plus en plus une part importante des besoins nationaux en viande blanche et en lait. Il contribue aussi de façon significative à la résorption du chômage et à la lutte contre la pauvreté.

Ainsi et moyennant des efforts soutenus d'investissements, d'organisation, d'encadrement et de vulgarisation, l'élevage pourra devenir un véritable levier de croissance de l'Economie Nationale.

Par ailleurs, la filière avicole recèle un important potentiel de croissance qui demeure insuffisamment exploité. Elle souffre du manque d'organisation des circuits d'approvisionnement en intrants, de la faiblesse du système de couverture sanitaire, de la concurrence déloyale, de l'importation massive des poulets congelés, et de l'absence de chaînes de froid appropriées pour la conservation et la distribution.

Renforcer l'ossature de la FNE

Pour intégrer l'élevage à l'économie nationale, la FNE, outre ses objectifs globaux fixés dans son statut, s'attellera à accompagner les pouvoirs publics et à collaborer avec les partenaires au développement. Dans ce cadre précis, la FNE tient à organiser le cadre institutionnel et juridique du secteur ; valoriser le potentiel de l'élevage ; trouver les meilleurs moyens et possibilités d'accès aux financements pour les éleveurs ; accroître la productivité de ses filières et promouvoir l'exportation de ses sous-produits.

Dans ce même contexte, elle envisage organiser des foires, forums et manifestations pour la promotion de l'élevage ; améliorer et affiner les données statistiques ; assurer une gestion rationnelle des ressources pastorales et hydriques ou mobiliser les ressources humaines et financières...

Des contraintes à juguler

Malgré son importance dans le développement de l'économie du pays, le sous-secteur de l'élevage demeure confronté à de nombreuses contraintes telles que la prédominance d'un système d'élevage traditionnel à faible productivité et compétitivité ;

le faible niveau du financement public et privé destiné au sous-secteur ; la grande vulnérabilité aux aléas climatiques et la dégradation progressive de l'environnement physique.

Il faut ajouter l'existence parfois de zones arides où l'insuffisance des infrastructures d'hydraulique pastorale et l'incohérence de leur répartition géographique par rapport aux espaces pastoraux sont remarquables et où l'intégration de l'agriculture et de l'élevage est insuffisante sinon inexistante.

La nature de ces contraintes est aussi liée à l'absence de productions de fourrages en irrigué ; la faible industrialisation malgré l'existence récente de quelques unités de transformation de lait et d'aliments concentrés pour le bétail ; l'enclavement des zones de production ou encore l'insuffisance opérationnelle des services de recherche, de formation et de vulgarisation.

Ces problèmes sont aussi relatifs au manque de sources de financement pour les activités liées à l'élevage (absence de crédit pour l'élevage) ; à la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; à la faible capacité organisationnelle des opérateurs du secteur ; à la faiblesse de la couverture sanitaire ; à l'absence de données statistiques fiables, et aux vols de bétails.

Introduction de nouvelles techniques d'élevage

Dans tous les pays du monde, les grandes villes ont leur exigence. La demande y augmente en divers produits alimentaires, notamment le lait et la viande. C'est ainsi que la Mauritanie s'est attelée à l'utilisation de la biotechnologie animale et les techniques modernes d'élevage (croisement, sélection, insémination artificielle, alimentation équilibrée, etc.). Ces différentes techniques ont permis d'augmenter sensiblement la production de lait et de viande, au niveau national. Par conséquent, cette nouvelle approche réduira la contrainte sur les réserves de devises utilisées souvent pour l'importation des produits d'origine animale (lait, beurre, viande, fromage, etc.). Cette vision portée sur l'élevage intensif vise à accroître nettement le revenu des éleveurs. Selon les experts, l'insémination artificielle est une technologie qui donne de bonnes performances. A titre d'exemple, une vache métisse peut produire jusqu'à 20 litres de lait par jour.

L'UNPM : un acteur majeur de la politique nationale de l'emploi

L'UNPM (Union nationale du patronat mauritanien) entretient des liens étroits avec les différents dispositifs nationaux de la formation professionnelle et l'emploi. Le patronat est présent dans différents conseils d'administration d'établissements de formation professionnelle et préside aussi des cadres de concertations sur la

formation. Le nouveau bureau de l'UNPM, élu en 2018, a jugé utile de renforcer ces liens. C'est ainsi qu'il a mis en place une cellule chargée du suivi et des prises de contacts avec les établissements de formation professionnelles.

Khalilou Diagana



L'UNPM avait signé avec le ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle une convention cadre pour identifier les besoins au niveau des entreprises et offrir des stages au sein de ces entreprises. Elle entendait ainsi contribuer au pré-emploi en amenant les établissements à former des étudiants suivant la demande.

En 2019, l'UNPM et le ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports ont signé une convention portant création de 6000 emplois. Il a été attribué,

au terme de cette convention, un quota à chaque fédération affiliée à l'UNPM. Il y a eu, explique Mohamed Lemine Mohamed Mahfoud, Chef de la Cellule formation professionnelle à l'UNPM, « des difficultés d'exécution de cette convention au début du fait de la première vague de Covid 19 en 2019. Mais, pour la première année de mise en œuvre de la convention, « 2000 emplois ont été créés. Et, début de 2020, les 6000 emplois ont effectivement été créés. » Certaines fédérations, selon le Chef de la Cellule formation professionnelle, ont même dé-

passé leurs quotas

Une enquête récente du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle a fait ressortir « qu'entre le 1^{er} août 2020 et le 30 juillet 2021, le secteur privé a créé plus de 17 000 emplois.

L'UNPM reste sur sa lancée avec la signature récente d'une nouvelle convention avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle pour la création de 10 000 emplois pendant l'année en cours.



Programme « STAGI »

L'UNPM a signé une autre convention tripartite avec le ministère de l'Emploi et le PNUD en août 2021. Cette convention porte sur un programme dénommé « Stagi » qui sera bientôt lancé. Il consiste à renforcer l'employabilité des jeunes en leur offrant des stages dans les entreprises. Le ministère identifie les stagiaires, le patronat identifie les entreprises qui les accueillent. Le PNUD, quant à lui, assure le paiement des bourses et autres frais.

« La stratégie du patronat va dans le sens de la création d'emplois mais aussi l'accompagnement de la politique du gouvernement dans ce secteur », déclare Mohamed Lemine Mohamed Mahfoud. Il note cependant que « pour les stages et les emplois, il y a des exigences de compétences par rapport aux profils demandés par les entreprises. » Il faut, dit-il,

« des candidats compétents, avec un savoir-faire. La création d'emplois commence à la base et les établissements de formations professionnelles doivent s'adapter, accompagner les évolutions technologiques et se conformer aux besoins des entreprises. »

Fonds destiné à la formation

Les opérateurs économiques et chefs d'entreprises évoquent souvent le déficit de main d'œuvre qualifiée. « Les conventions signées par le patronat visent la correction de ces déficits », souligne Mohamed Lemine Mohamed Mahfoud. Il ajoute que « cette lacune peut être comblée par une expression claire des besoins au niveau des conseils d'administration. »

Au niveau de L'Institut national de promotion de la formation technique et professionnelle (INAP-

FTP), est logé un fonds destiné à la formation et alimenté par les taxes d'apprentissage payées par les entreprises. Le Fonds finance des formations initiales, qualifiantes et continues à travers le mécanisme suivant : « les entreprises expriment des besoins par rapport à des compétences précises. Elles identifient les formateurs et soumettent une requête au fonds (présidé par le patronat) qui finance et assure le suivi. »

Le Chef de la cellule formation professionnelle à l'UNPM donne l'exemple des 6000 candidats que le secteur de la restauration voulait recruter. Il explique « qu'après étude des dossiers pour la sélection, il a été constaté le manque de compétences en cuisine, pâtisserie... Il y avait donc nécessité de formation. C'est ainsi que sur le compte du fonds, 260 candidats sont actuellement en formation.

Plus de 17 000 emplois...

Au cours des deux dernières années, 2000 demandeurs d'emploi ont bénéficié des formations qualifiantes ou continues.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre de partenariat entre l'Union Nationale du Patronat Mauritanien et le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports pour offrir 6000 opportunités d'emploi, et malgré les conditions difficiles résultant de la pandémie de COVID-19, ce qui suit a été accompli :

- 1 500 offres d'emploi de la Fédération nationale aux entrepreneurs mauritaniens pour la construction d'infrastructures.
- 500 offres d'emploi de la Fédération Nationale des Transports.
- 500 offres d'emploi de la Fédération du Tourisme en cours de sélection.
- 500 offres d'emploi de la Fédération Mauritanienne des Boulangeries et Confiseries, la première promotion de la phase de formation.
- 890 offres d'emploi du Syndicat national de la pêche sont en cours.

Suite à l'enquête emploi pour la période du 1^{er} août 2020 au 30 juillet 2021, 17 640 emplois ont été créés, répartis selon les fédérations professionnelles comme suit :

- Fédération du Commerce : 780 emplois permanents.

- Fédération Nationale de la Pêche : 4000, dont 1000 emplois permanents, 2000 non permanents et 1000 saisonniers.
- Fédération de l'industrie, des mines et de l'énergie : 506, dont 432 emplois permanents et 74 emplois non permanents.
- Fédération Nationale des Transports : 207 dont 177 permanents et 30 non permanents.
- Fédération mauritanienne de l'agriculture : 8950, dont 1500 emplois permanents, 550 emplois non permanents et 6900 saisonniers.
- Fédération des entrepreneurs mauritaniens pour la construction d'infrastructures : 1500, dont 1000 emplois permanents et 500 emplois non permanents.
- Fédération Mauritanienne des Boulangeries et pâtisseries : 180 dont 120 emplois permanents et 60 emplois non permanents.
- Fédération des Services : 250 emplois permanents.
- Fédération des Institutions financières : 1 007 dont 395 emplois permanents et 612 emplois non permanents.
- Fédération du tourisme : 260 emplois permanents.

Source UNPM



Participation au dialogue social

Pour contribuer aux efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des travailleurs afin de maintenir un environnement social apaisé et stable, l'Union nationale du patronat mauritanien participe activement et positivement à :

Sessions des tribunaux du travail et des conseils d'arbitrage.

Réunions du Conseil national du travail.

Toutes autres réunions rassemblant les partenaires sociaux, notamment celles liées à la représentation syndicale.

Représentation des employeurs au sein du Conseil national pour le dialogue social récemment créé.



ISO 9001

CERTIFICATION

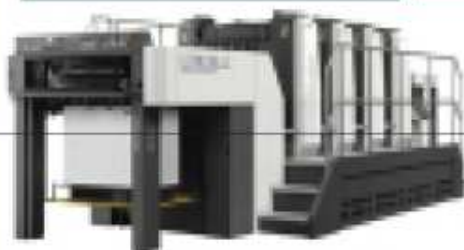


مطبعة المزايا
Imprimerie Al Mazaya



Nous poussons toujours plus loin nos engagements envers vous.
L'imprimerie Al Mazaya est fière de vous annoncer l'obtention de
la certification **ISO 9001** version 2015.

Impression offset



Impression numerique



Impression banderoles



Nos Services

- Agenda
- Bloc Note Standard/ Personnalisé
- Cahier
- Carte de Visite
- Chemise à rabat
- Carnet de souche
- Dépliant
- Papier en-tête
- Impression personnalisée
- Etc

we print
in Mauritania

www.imprimerie-mazaya.com
43 33 01 23 - 43 33 02 03 | bonjour@imprimerie-mazaya.com